

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021 – 2027 du Lot-et-Garonne

Bilan annuel

Réunion de la Commission Consultative
d'Élaboration et de Suivi (CCES)

Mardi 08 octobre 2024 à 14h
Le Temple-sur-Lot



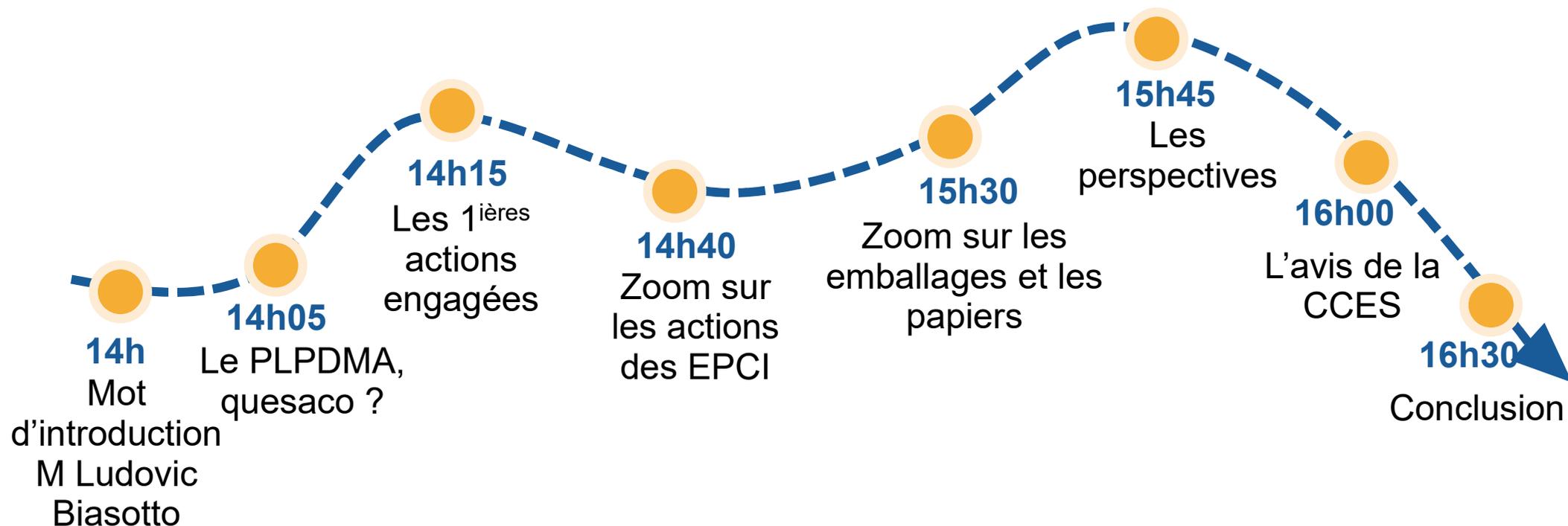
moins de déchets, plus de ressources !

INTRODUCTION

**Ludovic BIASOTTO,
Président de ValOrizon**

**Maire de Lavardac
Vice-président d'Albret Communauté
Conseiller départemental**

Le déroulé



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Montée en puissance de la dynamique de « prévention des déchets » depuis 2013

2013 - 2017 Elaboration et portage volontaire par ValOrizon du premier programme de prévention du département (financé par l'ADEME)



- 7% des Ordures Ménagères Résiduelles

2015 Labellisation Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage



2016 - 2020 **Etudes préalables** : généralisation du tri à la source des biodéchets, tarification incitative, ...
+ animation à la connaissance des coûts (matrices « compta coût » / comptabilité analytique des déchets)

2018 - 2021 **Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC)**
(financé par l'ADEME)

Contexte du PLPDMA

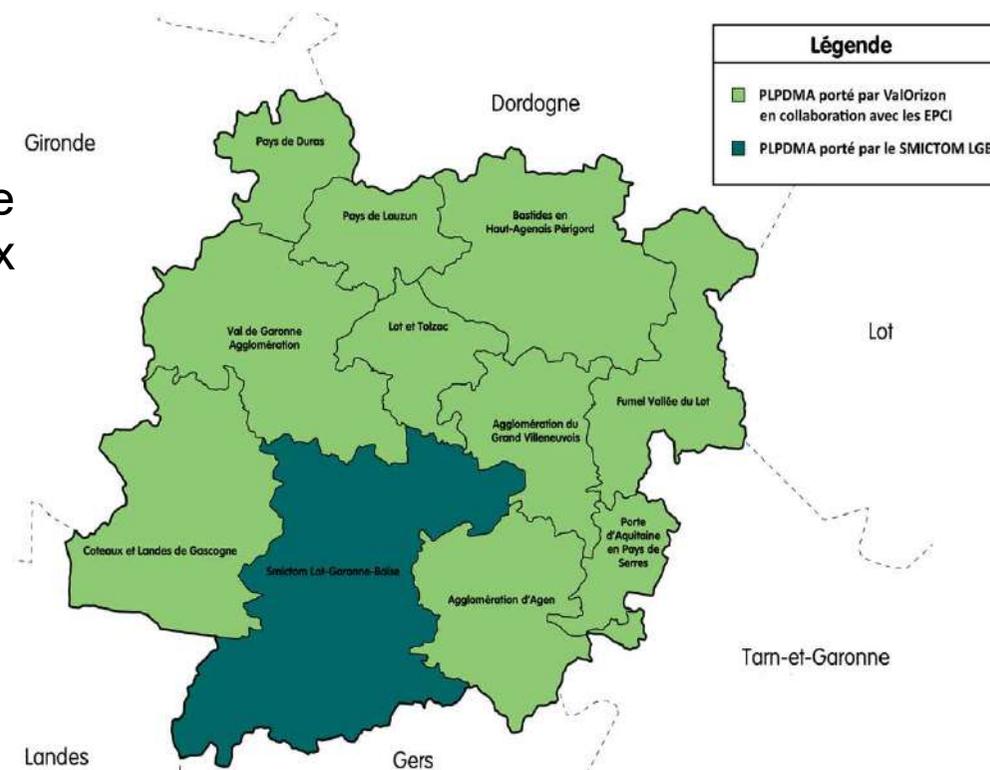
2015 Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 met fin au principe de volontariat = obligatoire pour les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés

- > L'élaboration du PLPDMA peut être confiée à un groupement d'échelon supérieur, tel qu'un syndicat mixte
- > Le champ d'action est élargi (porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés et pas uniquement sur les OMr)

Septembre 2017 Le Comité syndical de ValOrizon délibère pour élaborer le **second programme local**.

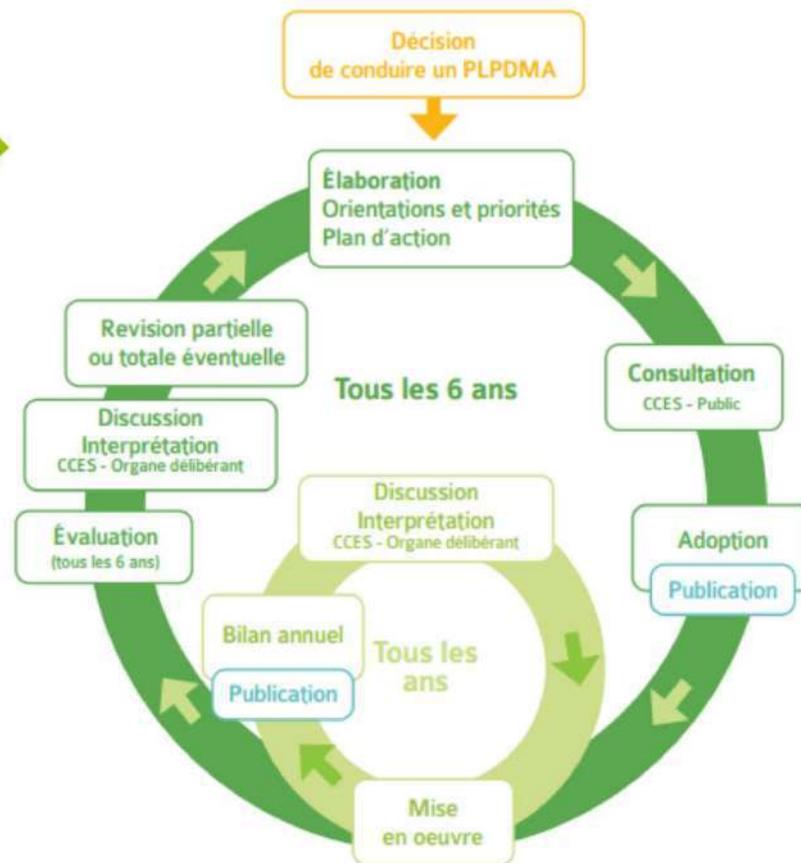
**Novembre 2017 –
Septembre 2019** Recherche d'un périmètre cohérent et adapté aux enjeux.

9 des 10 collectivités délibèrent et transfèrent à ValOrizon l'élaboration du **nouveau programme local pour 6 ans**.



Contexte du PLPDMA

- **Nov. 2019** **Mise en place d'une gouvernance ouverte et partagée** pour la co-construction du nouveau programme : calendrier d'élaboration + composition et rôle de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)
- **2020** **Elaboration du document** (diagnostic et programme d'action co-construit)
- **Déc. 2020 – fév. 2021** **Consultation de la CCES et consultation publique**
- **Mars à sept. 2021** **Adoption du PLPDMA 2021-2027 par ValOrizon et les collectivités**
- **Oct. 2021** **Publication et transmission au Préfet de Région et à l'ADEME**
- **2022** **Déploiement du programme d'action du PLPDMA 2021-2027**
- **30 mars 2023** **Bilan de l'année 1**
- **8 octobre 2024** **Bilan de l'année 2**



Cycle d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi du PLPDMA

La répartition des rôles

MODALITES DE CO-CONSTRUCTION ET DE CO-RESPONSABILITE DU PLPDMA	INTERCOMMUNALITES	VALORIZON
Elaboration du programme local, Bilan annuel, communication et valorisation des actions	Participants, proposent et échangent Fournissent les éléments selon le calendrier	Coordonne, anime, mobilise les territoires et pilote la procédure administrative en respectant le cadre normatif
Mise en œuvre	Déploient les actions sur son territoire	Facilite la dynamique territoriale, les retours d'expérience, les groupements de commandes, etc.
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	Participent en tant que membres	Préside et organise les rencontres

Constitution CCES :



Collège « collectivités »

Elu ValOrizon assurant la présidence de la CCES + élu collectivité compétence « collecte des déchets »



Collège « partenaires associés »

ADEME, CITEO, CD47, CR Nouvelle Aquitaine, AREC, l'ESPE, les représentants des chambres consulaires territoriales, Gascogne Environnement, DDT, DREAL, ...



Collège « société civile / acteurs engagés »

Entreprises « classiques » et entreprises de l'ESS, les acteurs de la société civile (associations de protection ou d'éducation à l'environnement,...), les acteurs du secteur social (Algeei,...), ...

Le PLPDMA



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)

→ Annoncer des objectifs pour **réduire ses quantités de déchets** et **mettre en place des mesures** pour les atteindre

Le programme d'action se décompose en **10 axes**. Pour chaque axe, ValOrizon a proposé aux collectivités de s'investir dans la mise en œuvre d'action de réduction des déchets.

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Axe 8 - Réduire les déchets des entreprises

Axe 9 - Réduire les déchets du BTP

Axe 10 - Réduire les déchets fluviaux

Retrouver le programme complet sur le site de ValOrizon

<https://www.valorizon.com/plpdma/>

VALORIZON
maître de déchets, plus de ressources !

PLPDMA 2021-2027
Programmes d'actions des collectivités du Lot-et-Garonne

ACTIVITES	AA	VGA	CAGV	CCPV	COBAP	COPL	ICLO	CCET	CCPAP	CCPR
1.1 - Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 - Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
1.3 - Diffuser et amplifier les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
1.4 - Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'aménagement public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
1.5 - Développer et renforcer le principe de consommation responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
2.1 - Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
2.2 - Mettre en place des opérations dédiées en matière d'accès à la diffusion et le gain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
2.3 - Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
2.4 - Intégrer, au moyen et partenariat, des initiatives de consommation en matière de prévention qualitative	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
3.1 - Mettre en place progressivement la tarification incitative	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Contexte local et les enjeux de la réduction

Quelle est la quantité de déchets ménagers produite en Lot-et-Garonne en 2023 ?

618 KG de déchets produits par an par habitant (**655 kg** au niveau de la Nouvelle-Aquitaine en 2022)

- 45 % déposés en déchèterie (84 % valorisés et 16 % enfouis)
- 40 % jetés dans les poubelles noires (enfouis ou incinérés)
- 15 % triés pour être recyclés (valorisés)

La stratégie territoriale

- Accompagnement des collectivités de collecte (PLPDMA, études, EIT, ...)
- Prise en compte environnementale sur les sites de stockage
- Création d'un écoparc dédié à l'économie circulaire

→ Enjeu majeur : réduire ses déchets permet de limiter les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets

Où sont transportés les déchets ?



ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux)



Quai de transfert



ISDND en post-exploitation



Centre de tri (Ecoparc)

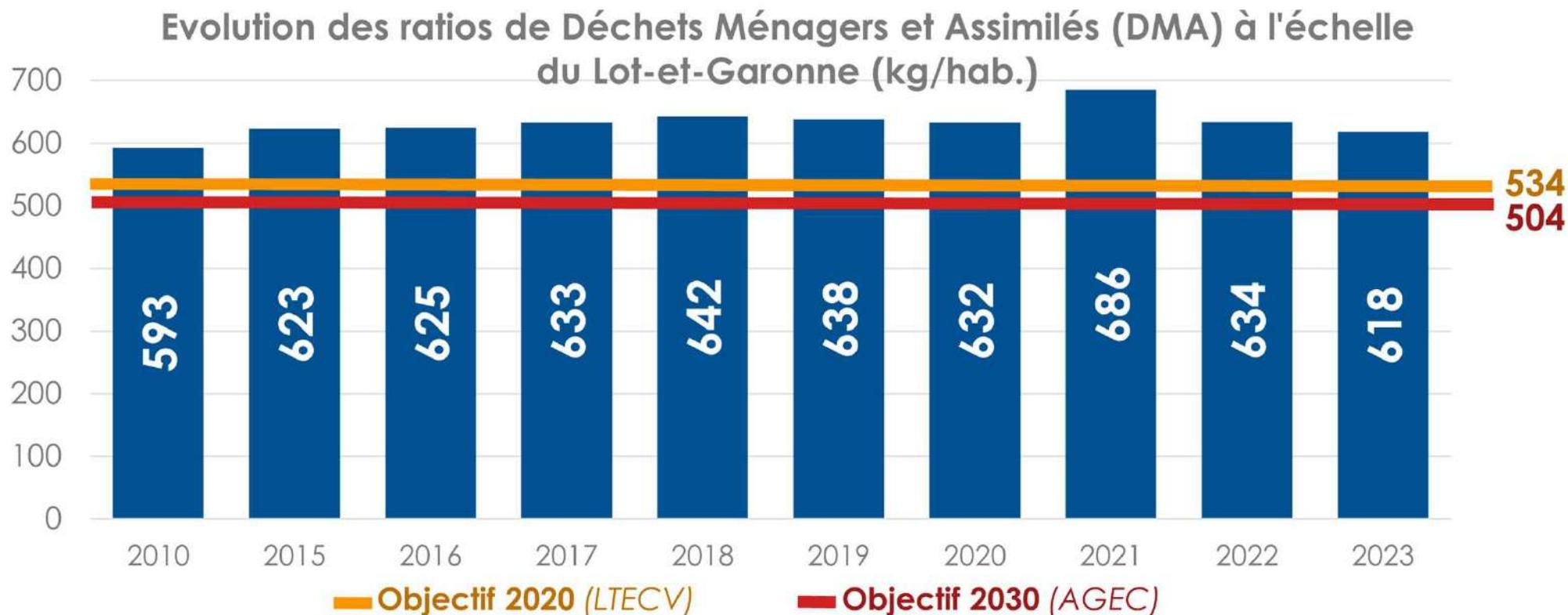


Plateforme de compostage



Incinérateur / UVE
(Unité de valorisation énergétique)

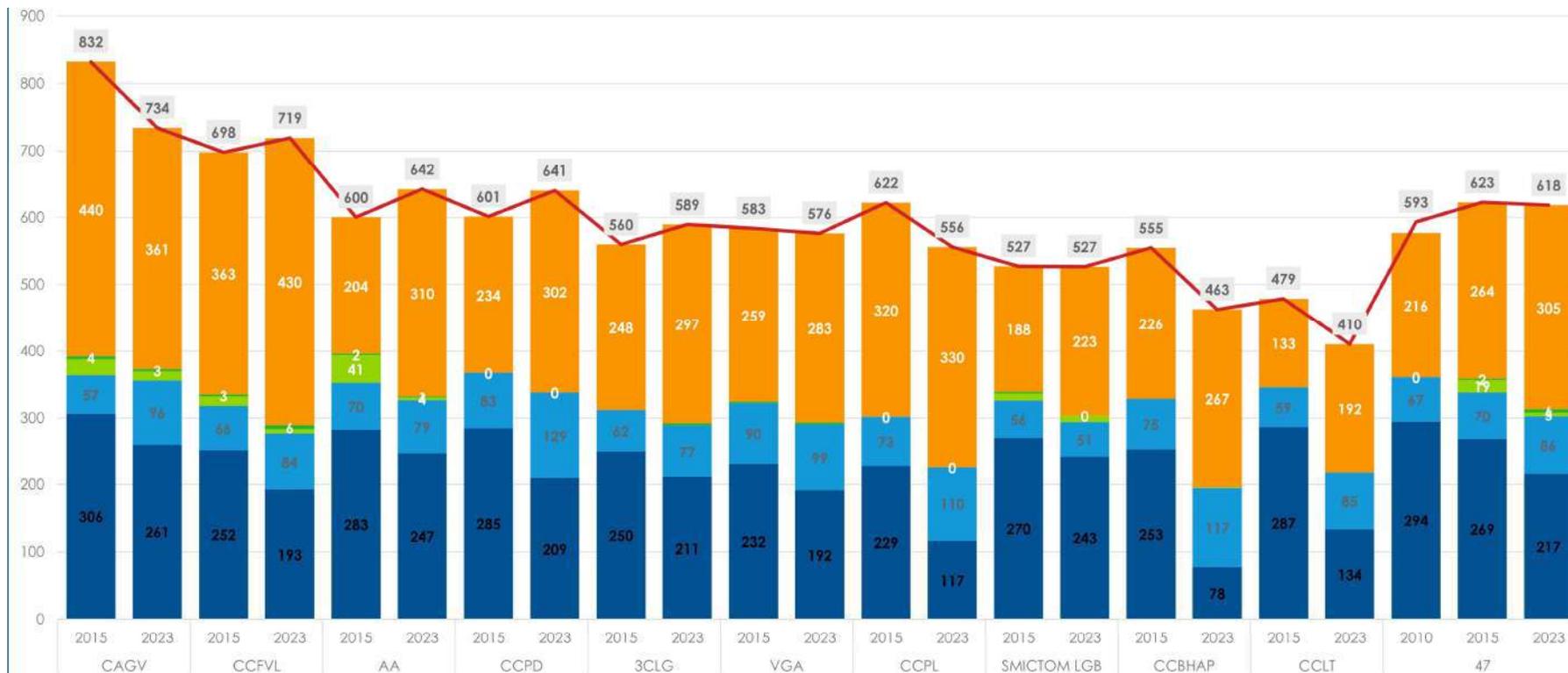
Contexte local et les enjeux de la réduction



NB : Données 2023 internes à ValOrizon avant consolidation par l'AREC

- **+ 4 kg/hab/an entre 2010 et 2023**
- **Légère baisse depuis 2018 (sauf 2021, année de reprise post COVID-19)**
- **Objectif LTECV : - 10% sur les DMA , non atteint**

Contexte local et les enjeux de la réduction



Évolution des ratios de déchets en Lot-et-Garonne de 2015 et 2023 et moyenne départementale 2010 - kg/hab./an



Le **ratio des OMR (Ordure Ménagère Résiduelle) a baissé de 26 %** entre 2010 et 2023

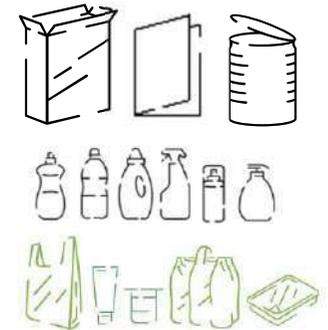
→ *amélioration des gestes de tri vers les collectes sélectives et les déchèteries.*

Les collectivités disposent de marges de manœuvre importantes pour réduire les tonnages d'encombrants, de végétaux et les restes alimentaires.

Objectifs réglementaires à atteindre

**1^{er} janvier
2023**

Extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques



**1^{er} janvier
2024**

Généraliser le tri à la source des biodéchets (déchets de jardin et déchets alimentaires) pour tous les particuliers



2025

Mise en place de la tarification incitative
Réduction des tonnages de DMA,
Réduire les tonnages enfouis,
Augmenter la valorisation matières et organiques



Positionnement par rapport aux objectifs réglementaires

Etat des lieux des indicateurs à l'échelle du Lot-et-Garonne, pour les années 2022 et 2023 comparées à 2010 (année de référence pour la loi LTECV) :

LTECV		Loi AGEC	Lot-et-Garonne		
Objectif 2020	Objectif 2025	Objectif 2030	Suivi en 2022	Suivi en 2023	Objectif à la fin du PLPDMA en 2027
Réduire les ratios de DMA* de -10% par rapport à 2010		Réduire les ratios de DMA* de -15% par rapport à 2010	+ 7 %	+ 4 % (en baisse en 2023 mais reste en augmentation par rapport à 2010)	Avoir inversé la tendance pour atteindre l'objectif de 534 kg/an
Avoir un taux de valorisation matière et organique des (DNDNI)** de plus de 55%	Avoir un taux de valorisation matière et organique des (DNDNI)** de + de 65%		45 %	46 %	avoir dépasser 65%
Réduire le tonnage enfoui de - 30% des DNDNI** par rapport à 2010	Réduire le tonnage enfoui de - 50% des DNDNI** par rapport à 2010		- 26 %	- 32 %	Avoir au moins atteint l'objectif de la LTECV de 2025

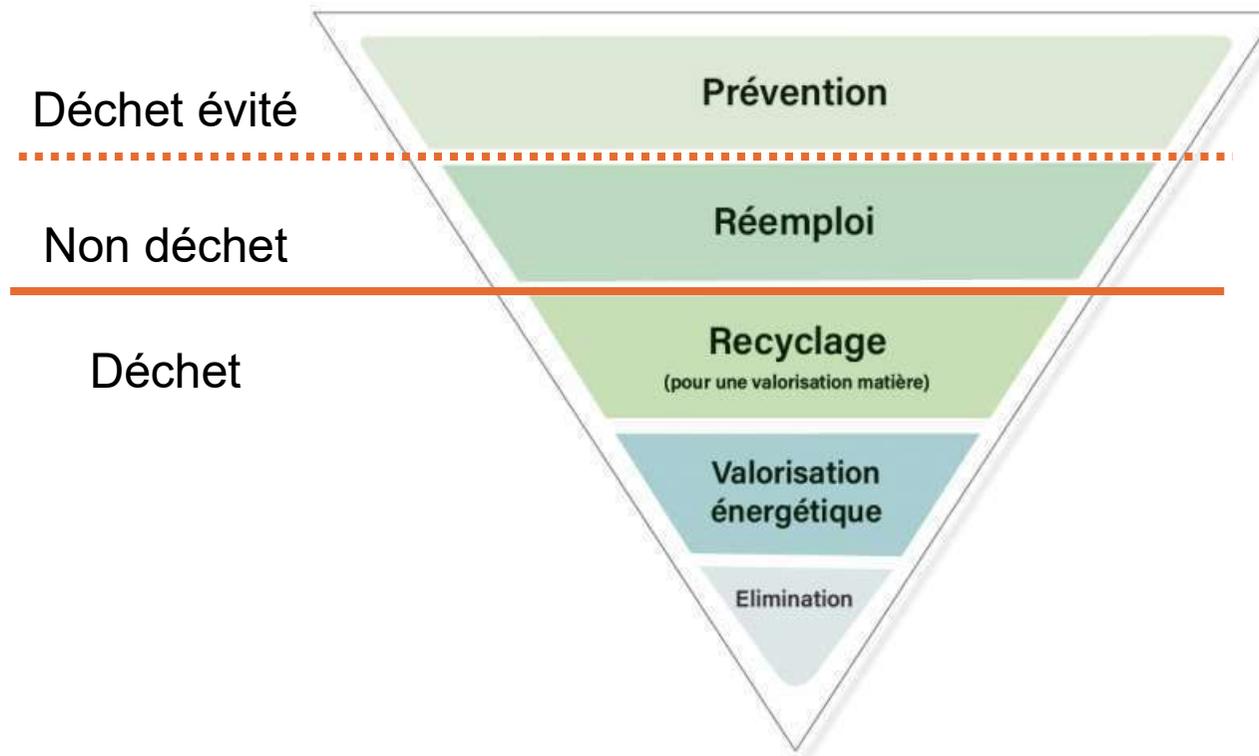
*DMA : Déchets Ménagers Assimilés

**DNDNI : Déchets Non Dangereux Non Inertes

L'objectif est avant tout de réduire les déchets

Le triangle de la gestion des déchets

= une hiérarchie des modes de traitement



Article L. 541-1 II du Code de l'environnement

Les premières actions engagées par les collectivités

Mise en place progressive de la Tarification Incitative

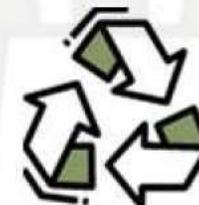
La communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord est la seule collectivité en TI effective. Elle présente les **meilleurs ratios de collecte**, ainsi que le **meilleur taux d'équipement en composteurs individuels**.



Réduction **du volume**
des déchets



Amélioration de
la valorisation
des déchets



Maitrise ~~voire~~
~~réduction~~ **du coût**
des déchets



Évolution du
comportement
des citoyens



La généralisation du tri à la source des biodéchets

- La réglementation (loi AGEC) impose aux collectivités de généraliser le tri à la source d'ici le **1^{er} janvier 2024**.

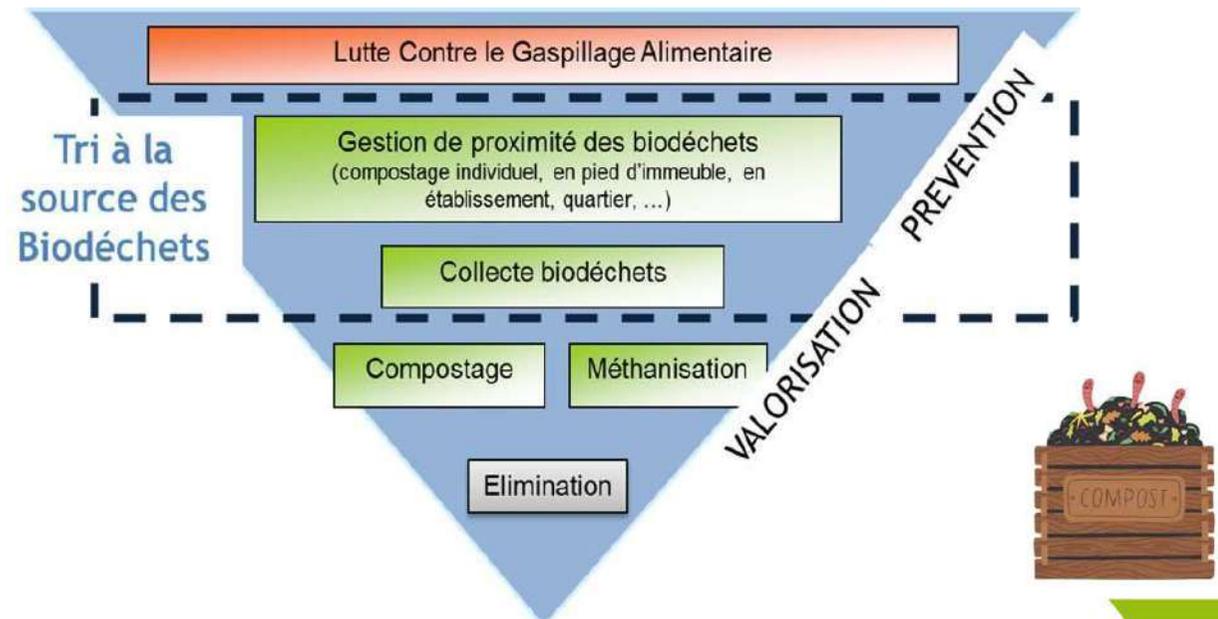
A partir de cette date, tous les usagers qui souhaitent trier leurs biodéchets doivent avoir accès à un dispositif dédié.

- Obligatoire depuis 2016 pour les professionnels de + de 10 T/an
- Obligatoire depuis janvier 2023 pour les professionnels de + de 5 T/an

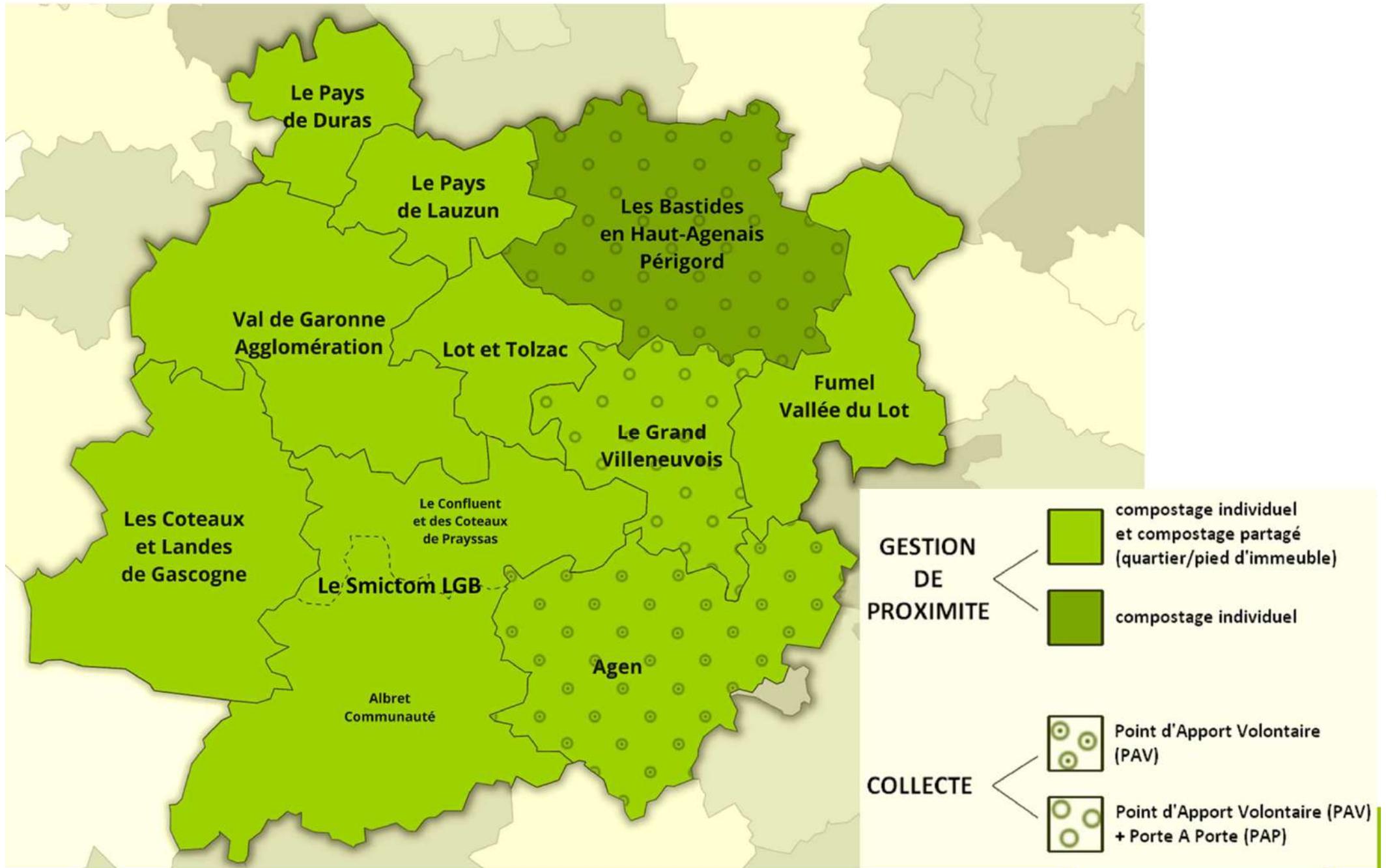
Une stratégie mixte adoptée :

- **Gestion de proximité des biodéchets** (compostage individuel, partagé ou en établissement)
- **Collecte séparée en porte à porte ou en point d'apport volontaire**

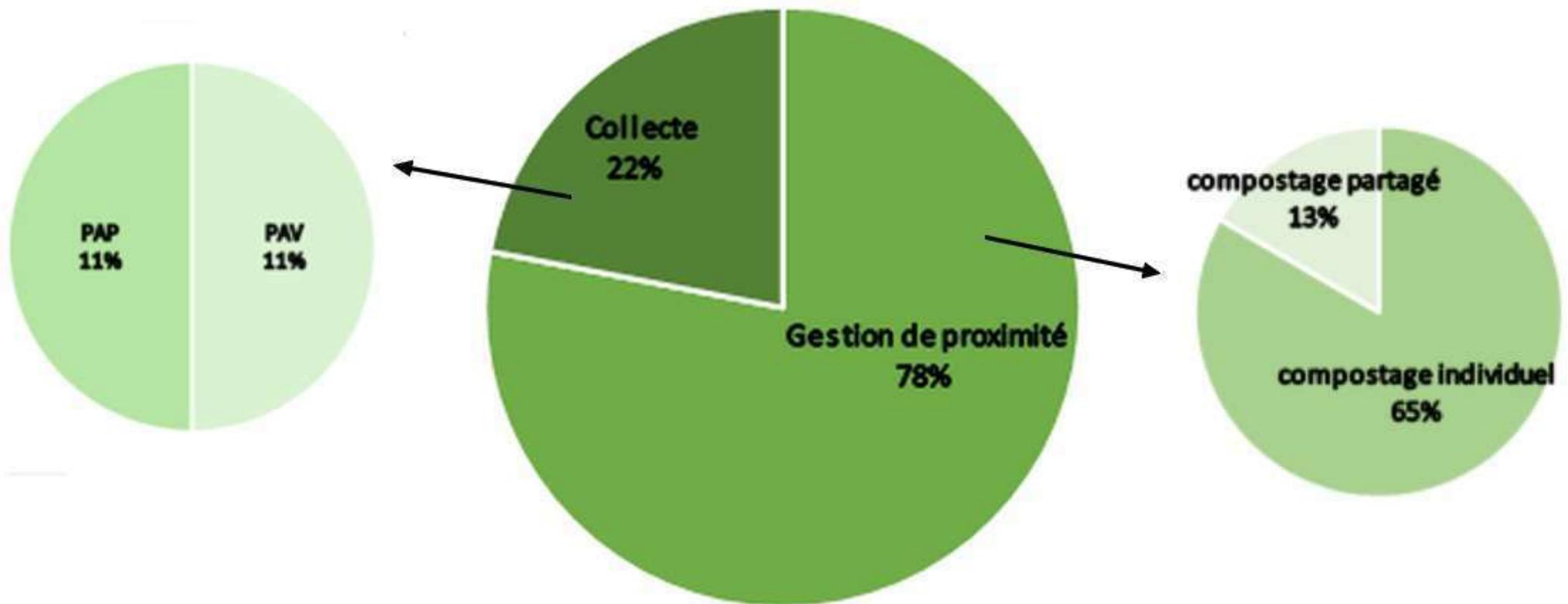
Un soutien apporté par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine : L'Appel A Projets TRIBIO (TRI à la source des BIOdéchets) qui vise à soutenir des opérations ambitieuses de généralisation du tri à la source des biodéchets dans la région.



Déploiement du tri à la source des biodéchets sur le 47

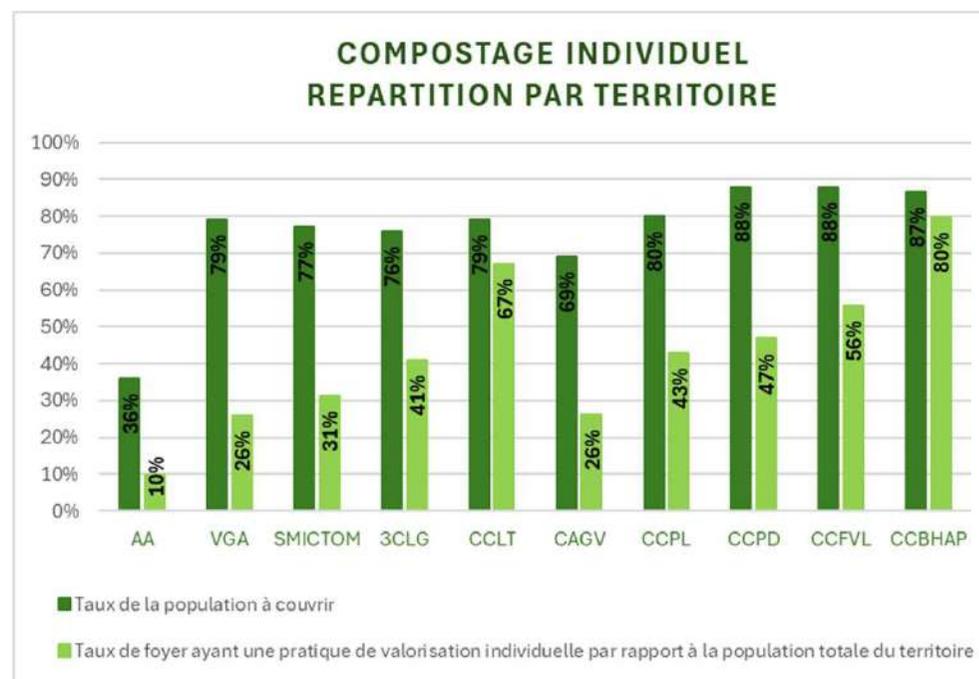
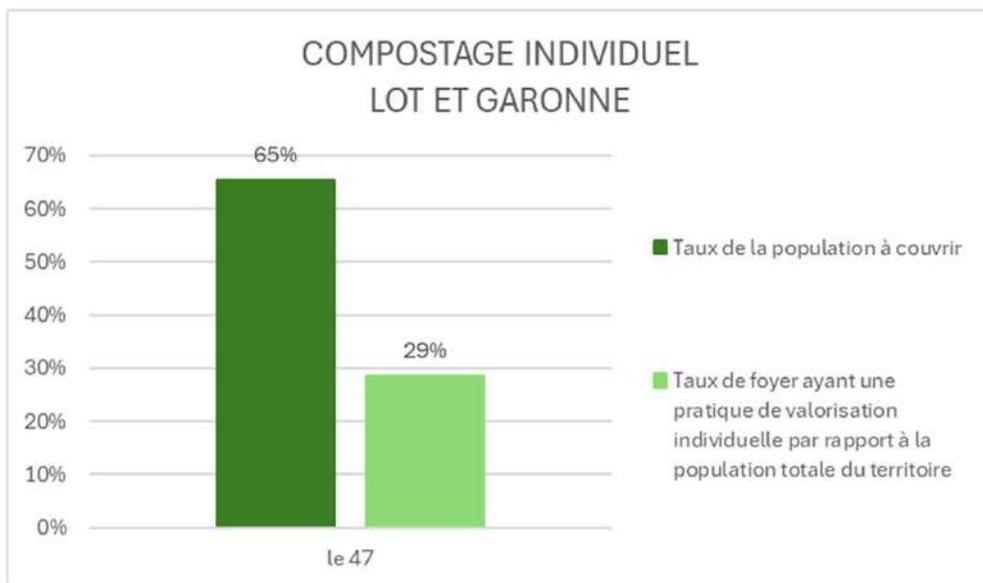


Répartition des solutions pour aller vers une généralisation du tri à la source des biodéchets en Lot et Garonne



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

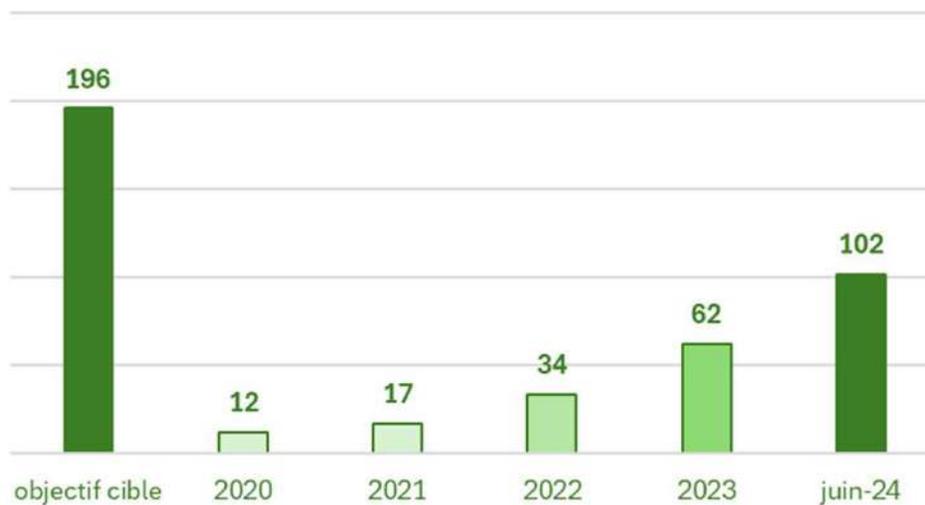
Le 47 - LOT ET GARONNE		
nbr de foyers du territoire	nbr foyer concerné par le compostage individuel	nbr de foyers couverts
157 103	101 509	45 008



COMPOSTAGE PARTAGE

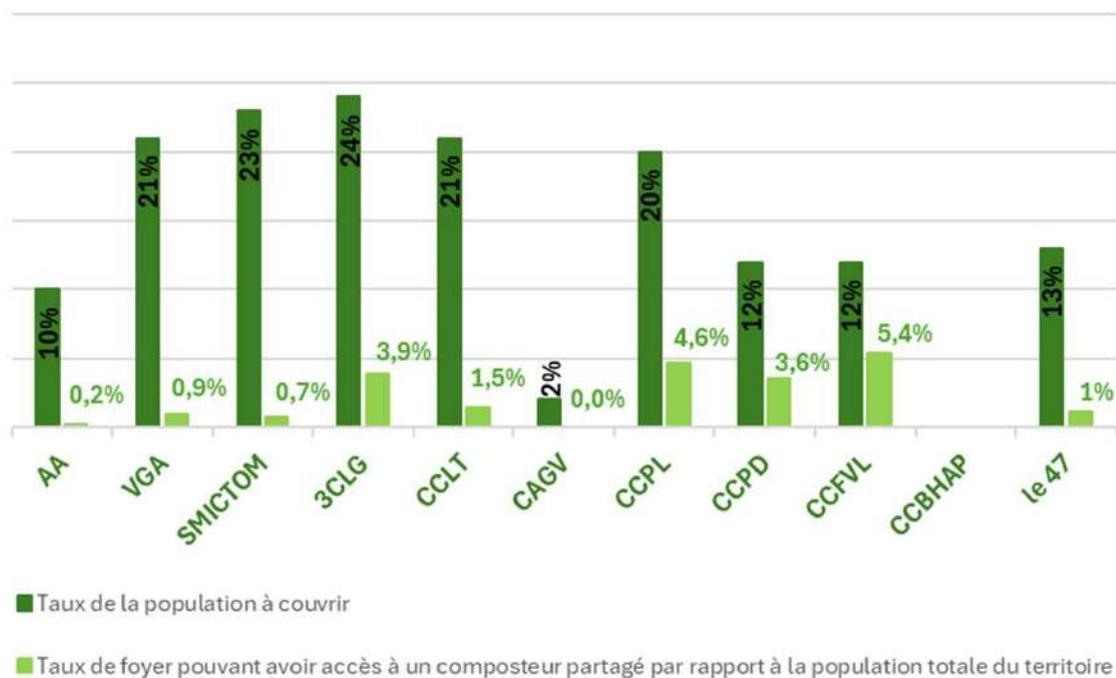
Le 47 - LOT ET GARONNE		
nbr de foyers du territoire	nbr de foyers concernés par le compostage partagé	nbr de foyers couverts
157 103	20 764	1 762

NOMBRE DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
(quartier et pied d'immeuble)



Atteindre 196 sites

Taux de couverture par le compostage partagé



COLLECTE SEPARÉE

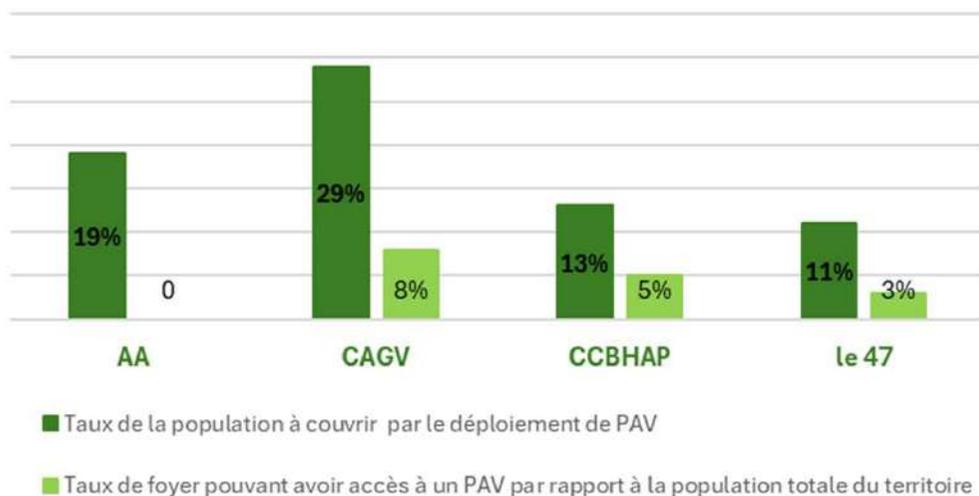
Le 47 - LOT ET GARONNE			
nbr de foyers du 47	nbr de foyers concernés par la collecte séparée	nbr de foyers couverts PAV	nbr de foyers concernés PAP
157 103	20 764	4 410	17 426

En 2023 :

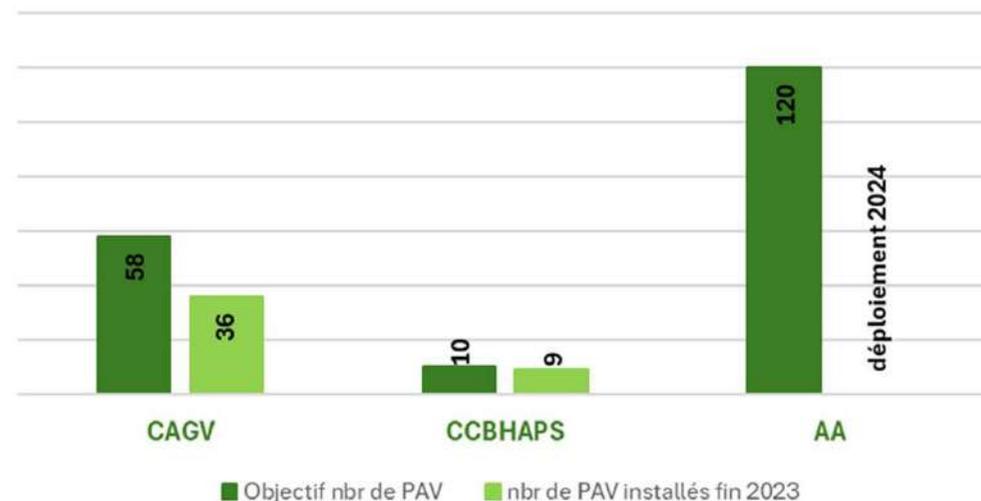
- pas de collecte en porte à porte (PAP) mise en œuvre
- 45 Points d'Apports Volontaires (PAV) sur le territoire

- ❑ La collecte en porte à porte se fait uniquement sur une partie du territoire de l'Agglomération d'Agen (démarrage en avril 2024)
- ❑ Cette collecte concerne 35 % de la population de l'Agglomération d'Agen (soit 11 % de la population du 47)

OBJECTIFS ET TAUX DE COUVERTURE PAV

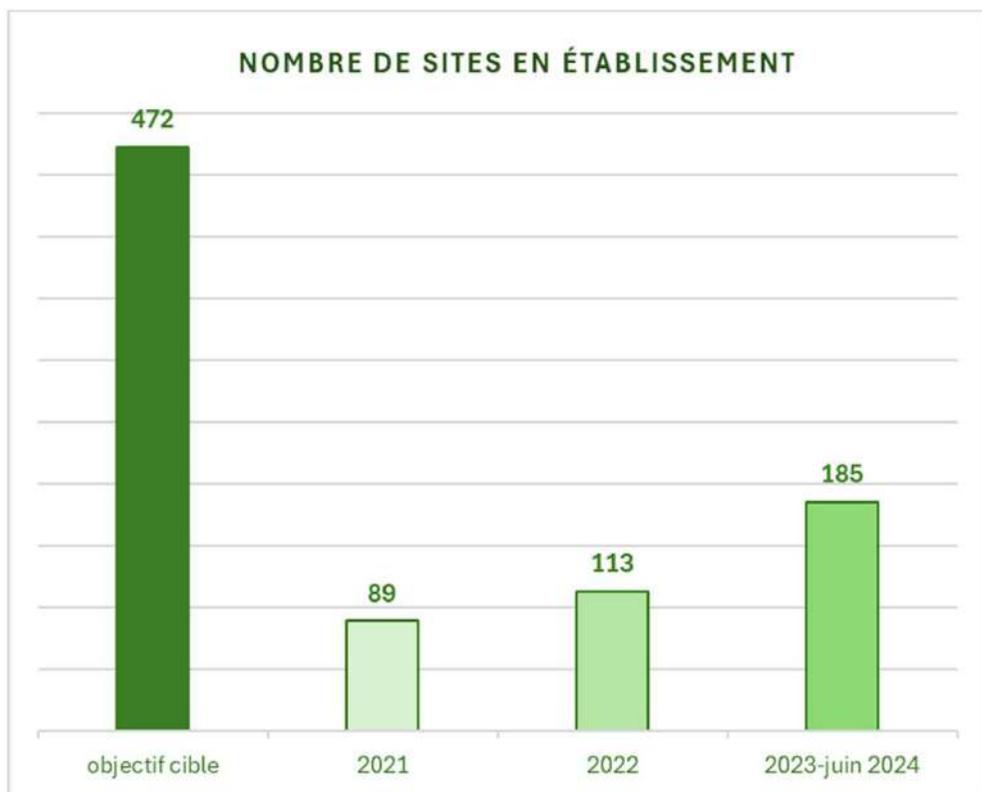


OBJECTIFS ET NOMBRE DE PAV INSTALLÉS



COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

57 nouveaux sites mis en place en 2023



Atteindre 472 sites

*Établissements
publics*

Écoles

Crèches

Centres de loisirs

Hôpitaux / EHPAD

Petites entreprises

Commerces

Casernes

Restaurateurs

Campings / gites

Autres ...



Montée en compétence des acteurs

dispositif de formation Prévention et Gestion de Proximité

5 formations principales :

- Maître composteur
- Guide composteur
- Référent de site de compostage partagé
- Référent de site de compostage autonome en établissement
- Mobilisation des élus

Subvention Aide ADEME 55 % d'aide



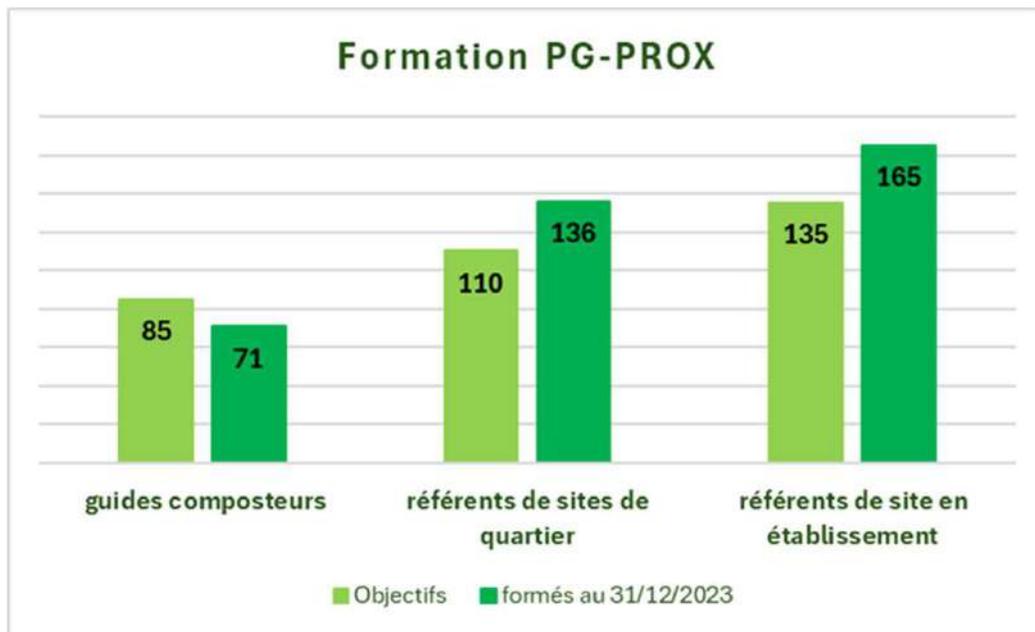
organisme de formation prestataire :

Au Ras Du Sol
Vélines (24)



Autres formations proposées :

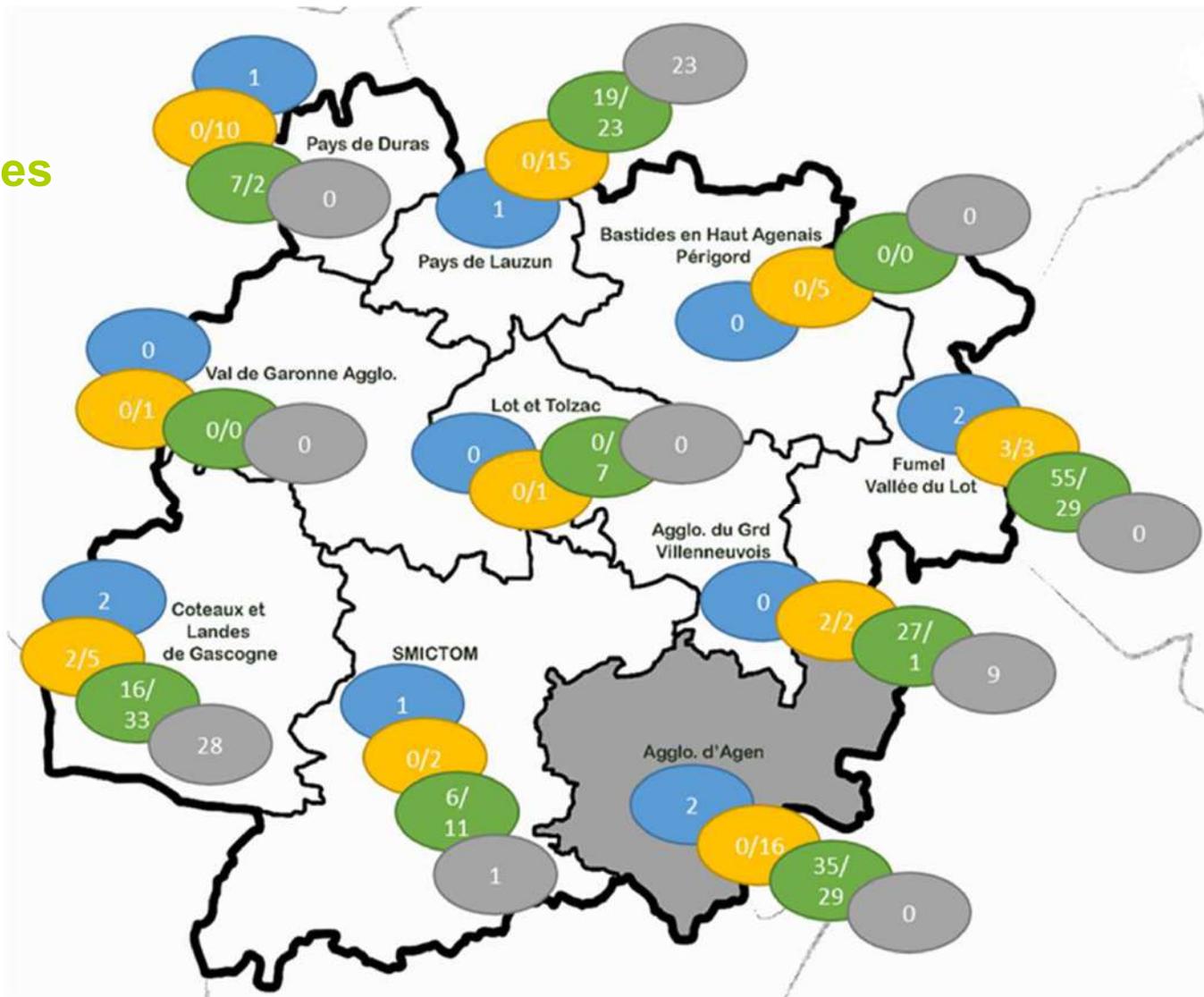
- Référent de site gestion intégrée
- Référent de site Lutte contre le gaspillage alimentaire



Montée en compétences des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets

selon le référentiel ADEME
au 31/12/2023

FORMATION PG-PROX	2023	
	Nbr de sessions de formation	Nbr de personnes formées
Maitre composteur	formation à Vélignes (24)	3
Guide composteur 6 j.		5
Guide composteur 3j.	1	10
Référent de site de compostage autonome en établissement	5	62
Référent de site de compostage partagé/quartier	6	76
Sensibilisation élus	5	38
TOTAL	17	194



TOTAL cumulé depuis le début du programme (2020)

9

Maitre composteur

165/
136

Référent de site
Autonome en établissement / Partagé

7/62

Guide composteur complet / 3 jours

61

Sensibilisation élus PG-Prox

La communication départementale

Campagne de communication départementale



Facebook Ads, ...

des campagnes digitales affinitaires et géographiques pour avertir les consommateurs



Presse, Magazine...

cultivez la présence à l'esprit et faire part de votre actualité au sein de supports d'information



Affichage

pour avoir une présence sur le territoire



Radio locale

pour renforcer la proximité du message

> Communication tri des restes alimentaires

- ❑ Spot Ciné diffusé dans les cinémas partenaires d'Ecrans 47



- ❑ Visuels diffusés sur panneaux 4x3m – Publicités réseaux sociaux + encarts presse.



- ❑ Supplément dans le Journal 47 diffusé dans tous les foyers du Lot-et-Garonne.



- ❑ Site internet : www.biodechets.valorizon.com

- ❑ Ciné-débats :



- ❑ Spot radio diffusé sur 47FM + Radios associées (Radio Bulle, CFM Radio, Radio 4, etc) et notre standard TEL.



> Communication

❑ Plaquette de présentation ISDND Monflanquin :



L'enfouissement des déchets ménagers et assimilés
dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monflanquin

VALorizon
Société de Services de l'Environnement



Le Syndicat ValOrizon

C'est en 2012, ValOrizon est le syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers du Lot-et-Garonne. Les intercommunalités du 47 (excluse l'agglomération aigénoise) ont transféré la compétence traitement des déchets assainis à ValOrizon en 2017.

En 2024, ValOrizon couvre une population de 225 000 habitants répartis sur les territoires de 104 de Garonne Agglomération, de la Communauté d'agglomération du Centre Villanais, de l'Union Inter-Communes du Lot, des Communautés de Communes des Basques et du Haut Agenais Périgord, des Cantons et Landes de Gascogne, du Pays de Loos, du Pays de Dord, de Lot et Toulousain. Les intercommunalités conservent la compétence « collecte de pointe » que le SIVICOVAL, Les Cantons-Basque, qui regroupe la Communauté de Communes du Douffort et des Cantons de Figeac et d'Albret Communauté d'Agglomération d'Agen s'est engagée avec ValOrizon et le département de Lot-et-Garonne dès 2012 dans le cadre du premier programme local de gestion des déchets. Ce partenariat se poursuit année après année sur l'économie circulaire et le tri des emballages et des papiers.



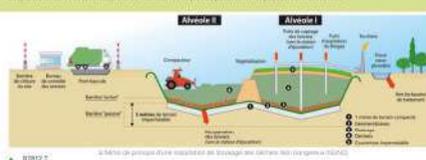
Au-delà du traitement des déchets ménagers de ses adhérents, ValOrizon facilite l'émergence de projets en lien avec l'économie circulaire pour faire de ses déchets de véritables ressources. C'est notamment l'axe d'un des projets phares du Syndicat depuis 2010, l'écoparc, axe d'économie dédiée à l'économie circulaire à Damazan.

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Monflanquin

Le site d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés est situé sur le territoire de Monflanquin (47100) au lieu-dit « Leval ». Une surface de 150 hectares. Près de 200 000 tonnes annuelles de déchets ménagers et assimilés sont traitées sur ce site. Les déchets sont stockés dans des cellules de stockage en terre. Une fois les cellules de stockage pleines, le site ne pourra plus recevoir de déchets mais fera l'objet d'une surveillance post-clôture pendant 30 ans. C'est le cas du site d'enfouissement de la zone (ISDND) qui ferme au 1er janvier 2027.

Qu'est-ce qu'une ISDND

C'est l'endroit où vont être enfouis les déchets autres que dangereux, c'est à dire les déchets qui ne peuvent être recyclés, ni valorisés. Les déchets sont stockés dans des cellules ébouillonnées et stabilisées. Les conditions d'aménagement et d'exploitation sont très strictes et contrôlées par les services techniques du Département.



Le circuit des déchets dans l'ISDND

1. Une fois les déchets réceptionnés dans les différents points de collecte du territoire, les benne à ordures ménagères arrivent sur le site passant devant un détecteur de radioactivité, afin d'éviter la présence de déchets radioactifs (qui sont classés « déchets dangereux »).
2. Avec un passage sur un pont, les benne, les ordures sont pesées et tamisées, c'est ce qui permet la traçabilité des déchets (provenance, nature, ...).
3. Ensuite, ces déchets sont vidés dans l'une des cellules du site d'enfouissement.
4. Un compacteur étale et compacte les déchets afin d'obtenir une stabilité dans le temps de limiter les risques d'inondation et réduire les volumes.

Les déchets stockés dans l'écoparc vont se décomposer et produire dans Parc des Éoliens et du Biogaz.



Graphique illustrant l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) et de leur traitement de 2010 à 2025. Les données sont exprimées en milliers de tonnes (M.T.).

Année	Production de DMA (M.T.)	Recyclage (M.T.)	Valorisation énergétique (M.T.)	ISDND (M.T.)
2010	150 000	10 000	10 000	130 000
2020	140 000	15 000	15 000	110 000
2021	140 000	15 000	15 000	110 000
2022	140 000	15 000	15 000	110 000
2023	140 000	15 000	15 000	110 000
2024	140 000	15 000	15 000	110 000
2025	140 000	15 000	15 000	110 000

Comment ça fonctionne ?

Les déchets sont stockés dans des cellules ébouillonnées et stabilisées. Ces cellules isolées du milieu naturel ont des parois composées d'argile compactée recouverte d'une géomembrane, d'un géotextile et de couches drainantes. Lorsque saturée, elle est entièrement comblée, elle est recouverte d'une épaisseur de terre végétale. Une surveillance sera nécessaire pendant 30 ans afin de vérifier que le site ne pose pas de problème d'environnement.

Le circuit des déchets dans l'ISDND

1. Une fois les déchets réceptionnés dans les différents points de collecte du territoire, les benne à ordures ménagères arrivent sur le site passant devant un détecteur de radioactivité, afin d'éviter la présence de déchets radioactifs (qui sont classés « déchets dangereux »).
2. Avec un passage sur un pont, les benne, les ordures sont pesées et tamisées, c'est ce qui permet la traçabilité des déchets (provenance, nature, ...).
3. Ensuite, ces déchets sont vidés dans l'une des cellules du site d'enfouissement.
4. Un compacteur étale et compacte les déchets afin d'obtenir une stabilité dans le temps de limiter les risques d'inondation et réduire les volumes.

Les déchets stockés dans l'écoparc vont se décomposer et produire dans Parc des Éoliens et du Biogaz.




La collecte et le traitement des lixiviats

Il s'agit de ceux qui proviennent des eaux de pluie et des fermentations (des aliments détrempés, déchets alimentaires, déchets ménagers, déchets électroniques, etc.) qui ont pu être collectés et qui sont chargés de différents polluants. Ils sont recueillis en deux stations, dans des citernes, avant d'être traités dans une station de traitement qui comprend un traitement biologique puis un traitement membranaire (ultrafiltration, nanofiltration, osmose inverse). Une fois entièrement oxygénés, l'eau est réinjectée dans le même circuit d'apport pour un traitement ultérieur. Les autres effluents de la station (environ 1000 m³/an) sont dirigés soit vers le bassin de la plateforme de compostage (pour arroser le compost), soit vers le réseau canalisé (notamment de la Lédit).

La récupération et la valorisation du Biogaz

De gaz est riche en méthane et en dioxyde de carbone. Pour éviter les risques dans l'atmosphère, un réseau de collecte est mis en place : des points de collecte et des collecteurs souterrains d'aspiration et de redirection vers une station de valorisation du biogaz.

Le traitement en anaérobie des déchets est essentiel de leur chaîne de valorisation. Il s'agit de produire du biogaz pour protéger la planète, la meilleure des solutions est de récupérer ses déchets.



ValOrizon a fait le choix de l'éco pâturage pour l'entretien des cages réhabilitées

Une fois l'opération terminée, le casier définitivement est recouvert d'une couche de terre végétale de réhabilitation naturelle. Après les fermiers, le casier doit être suivi pendant 30 ans car les déchets peuvent continuer de produire des lixiviats et du gaz.

Ce partenariat permet de participer à la réintroduction d'une race ovine qui avait quasiment disparue dans les années 40, et d'éviter l'utilisation d'engrais fossiles pour la culture de ces espèces.



La plateforme de compostage

La plateforme de compostage est constituée de deux bacs de 2000 m³ chacun, alimentés par des déchets ménagers et assimilés (DMA) et des déchets agricoles. Les déchets sont traités dans une plateforme agricole spécialement conçue pour la production de compost. Le compost est ensuite utilisé pour la culture de légumes, de fruits, de fleurs, de plantes, etc. Les déchets sont également utilisés pour la production de compost.

Le processus de fabrication

Les déchets sont traités en anaérobie dans des bacs de fermentation. Le biogaz est produit et utilisé pour la production d'énergie. Le digestat est utilisé pour la production de compost. Le compost est ensuite utilisé pour la culture de légumes, de fruits, de fleurs, de plantes, etc. Les déchets sont également utilisés pour la production de compost.

IDENTIFICATION DU SIVICOVAL Du site de Monflanquin attribuée à l'organisme ValOrizon

Pour la volonté de maximiser la production de déchets et de les valoriser réglementairement, ValOrizon se positionne sur 3 valeurs fortes qui déterminent la vision (vision) et sont reprises dans les axes d'intervention :

- Valorisation** : faire de nos déchets de véritables ressources.
- Solidarité** : mutualiser les moyens pour offrir un service public de qualité à l'ensemble des Lot-et-Garonnais.
- Responsabilité** : environnementale vis-à-vis des générations futures mais aussi une responsabilité économique.

Dans le cadre de sa mise en place du Système de Management Environnemental (SME) sur le site de Monflanquin, ValOrizon s'engage à poursuivre son investissement afin de progresser continuellement avec une meilleure performance environnementale. Sa démarche environnementale, en place depuis 2003, avec la certification de la nouvelle version de la norme ISO 14001 obtenue en 2020, démontre bien cette volonté. ValOrizon s'engage à améliorer l'impact de son fonctionnement de Monflanquin sur le territoire grâce à différentes actions, certaines déjà mises en œuvre et d'autres en cours, regroupées dans le plan stratégique, surveillance de la qualité de l'eau et de l'air.

Dans le cadre de sa politique environnementale, ValOrizon a défini les objectifs suivants :

1. Respecter la réglementation et protéger le milieu naturel dans une optique d'harmonisation continue.
2. Renforcer la maîtrise des impacts environnementaux.
3. Renforcer la prévention et le tri des déchets des producteurs de déchets.
4. Renforcer la maîtrise des processus environnementaux (gestion des lixiviats, du biogaz et de la plateforme de compostage).
5. Valoriser les actions environnementales menées et améliorer la communication auprès des parties prenantes.
6. Mettre en place une production d'énergie verte : valorisation du biogaz et centrale photovoltaïque.

Chaque année des audits internes et externes vérifient le Système de Management Environnemental. Ceci est le cas pour ValOrizon - ValOrizon - Agence, nous dans le management durable et garantir une démarche d'innovation continue.

VALorizon
Société de Services de l'Environnement

Tous ensemble, impliqués nous pour préserver notre environnement et accompagner le changement des pratiques.

Syndicat ValOrizon
10 route de Saint-Léon ZAC de la Confiance
47100 DAMAZAN

contact@valorizon.com
www.valorizon.com

05 53 79 91 61



LA PAROLE AUX TERRITOIRES



Bastides en Haut-Agenais Périgord
Communauté de communes

Maryse Auroux,
responsable service environnement

Charlotte Fourcaud,
Chargée de mission environnement

Carte d'identité du territoire

La communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord c'est...

- Un territoire rural
- 17 000 habitants
- 7 600 foyers
- 9 500 lits touristiques
- Environ 10 000 redevables

2013 : année de création de la collectivité

Les étapes :



janvier 2015

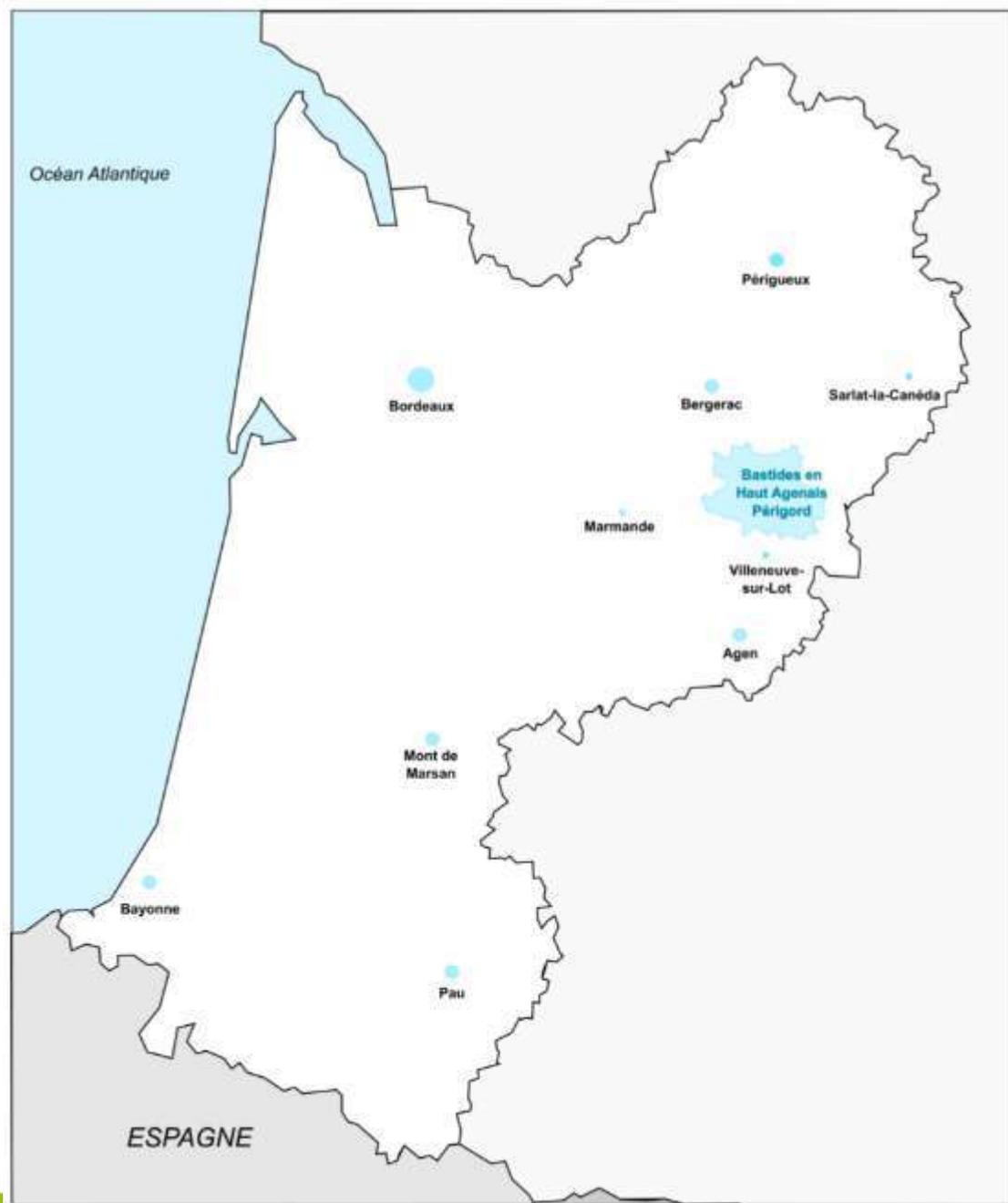
Suppression du porte-à-porte > collecte en apport volontaire :

- Ordures Ménagères résiduelles
- Emballages Ménagers Recyclables
- Papiers
- Verre



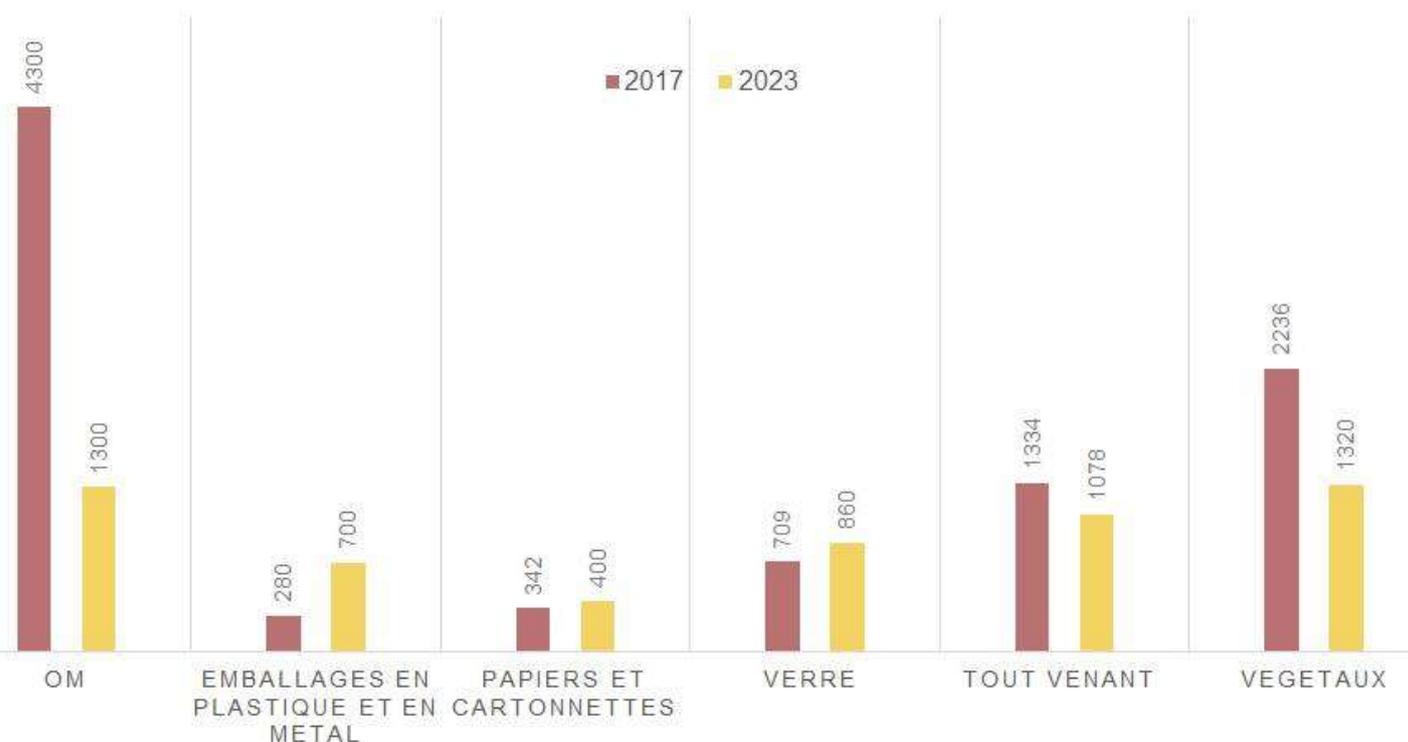
janvier 2020

Redevance incitative effective



L'évolution des tonnages depuis la mise en place de la Redevance Incitative (RI)

EVOLUTION DES PRINCIPAUX TONNAGES ENTRE 2017 ET 2023



Tonnages OM

2017 : 252 kg/hab

2021 : 105 kg/hab

2022 : 88 kg/hab

2023 : 77 kg/hab

Mais, un refus de tri en hausse :

-> 42 % de refus en 2023

Les actions de prévention réalisées



Biodéchets

2013

Mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer

2019

Forte demande (année à blanc) : environ 1350 composteurs distribués (avec formation/sensibilisation)

2019/2020

Installation de composteurs sur une vingtaine de sites (écoles, collèges, EHPAD, campings, accueil de loisirs)

Sept 2021 / 2023

Mise en place de 9 PAV pour les foyers ne disposant pas d'un jardin dans les principaux villages (bastides) : environ 1 000 foyers sans jardin,

- > Quantité: 17 Tonnes en 2023 (tonnage en progression en 2024)
- > Coût : 0,48 € (collecte 3 fois/sem. et traitement par la Régie Vallée du Lot)
- > Foyers : 342 foyers ont accès au bac de collecte (50 de + qu'en 2022)/ les professionnels (EHPAD, foyer de vie, GMS, restaurants, ...) contractualisent directement avec la Régie Vallée du Lot



PAV Biodéchets à Monflanquin

Les actions de prévention réalisées

Aide à l'achat de couches lavables :

- Effective au 1^{er} janvier 2020
- Plus de 20 aides attribuées (soit 2 243 € d'aide de la com com)



Aide à l'achat de protections hygiéniques durables :

- Effective au 1^{er} janvier 2022
- 85 aides attribuées (soit 3 130 € d'aide de la com com)



Les actions de prévention réalisées

Végétaux

- **Formation « guide composteur »** pour les 4 agents de déchèterie
- Diffusion de **3 vidéos foyers témoins** sur le thème du jardinage au naturel avec des habitants de la CCBHAP (site + page Facebook)
- Interdiction en déchèterie au 1^{er} avril 2024 de la tonte, herbe coupée, feuilles et tous végétaux tondus ou arrachés
(sensibilisation : permanences en déchèterie + distribution d'un flyer sur les alternatives)

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

IL EST INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS

Enflammer des végétaux dégage des substances toxiques pour les êtres vivants et l'environnement (particules, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxines...).

La circulaire du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts. Elle est renforcée par la loi N° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire) qui modifie le code de l'environnement.

JETER SES DÉCHETS VERTS DANS LA NATURE

est strictement interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.



MÉLANGE BRANCHAGES, FEUILLES MORTES ET TONTE INTERDIT EN DÉCHÈTERIE

Service Environnement

1 rue des cannelles
47150 MONFLANQUIN
TEL 05.53.49.52.91/95



Bastides en Haut Agenais Périgord
Communauté de communes



Bastides en Haut Agenais Périgord

DÉCHETS VERTS

**A PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2024,
TONTE ET FEUILLES MORTES
INTERDITES EN DÉCHÈTERIE**

Quelles alternatives ?



"Laissez l'herbe pousser pour que vivent les papillons et les coccinelles, laissez des tas de feuilles pour héberger les hérissons, et des buissons hirsutes que s'y cachent les lapins. Si vous avez beaucoup de terrain, pensez à l'eco-pâturage et adoptez des moutons pour manger votre pelouse ! Vous pouvez aussi ne tondre qu'une partie de votre jardin."

Eric LENOIR, Auteur

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que vous pouvez valoriser !

CHIFFRES CLÉS :

Un terrain de 500 m² représente chaque année :
20 tontes en moyenne.
25 HEURES de travail (tonte et entretien).
1 TONNE de déchets de tonte.

LE COMPOSTAGE

Les feuilles mortes et l'herbe tondue peuvent rentrer dans les déchets compostables. Elles constituent la partie sèche ou "brune" qui permet d'équilibrer un compost.

Le compostage des feuilles permet de réduire de manière très importante leur volume en produisant du terreau / compost.

LE PAILLAGE

Le paillage est une action qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques (paille, broyat, feuilles mortes...). Cette technique a pour but de protéger le sol et d'améliorer la croissance des végétaux. Disposé au pied des plantes, le paillage permet à la pluie de s'infiltrer doucement, conservant ainsi la fraîcheur de la terre et assurant une protection contre le dessèchement.

La pousse des herbes indésirables est également limitée. Le paillage se décompose plus ou moins rapidement apportant aux plantes les éléments minéraux dont elles ont besoin pour se développer.



Sources ADEME "les clés pour agir" et FREDON France

LE MULCHING

Cette technique de tonte sans ramassage permet de laisser sur place l'herbe finement coupée qui se décomposera naturellement apportant ainsi au sol des éléments nutritifs et un bon apport d'humidité.

Les feuilles mortes, elles aussi, peuvent être broyées à l'aide de la tondeuse lors d'une tonte automnale en mode mulching et laissées sur place pour une réincorporation lente et naturelle dans le sol.

Il existe des tondeuses spécifiques pour le mulching avec une double lame mais vous pouvez également utiliser une tondeuse classique sans son bac ou munie d'un « kit mulching » constitué d'une lame et d'un obturateur.

LA PRAIRIE FLEURIE

Idéale pour diminuer les corvées de tonte, les fleurs variées embelliront votre jardin et feront le régal des insectes pollinisateurs. Le mélange de différentes variétés de plantes à fleurs annuelles, bisannuelles ou vivaces existe.

Il est également possible de les choisir en fonction de l'exposition, de la couleur, du type de sol, de la biodiversité ou encore de la hauteur des fleurs. Une fois mise en place sur un sol bien travaillé, la prairie fleurie nécessitera peu d'entretien, une seule fauche annuelle suffira.

Choisissez soigneusement votre mélange de graines. Il doit comprendre une forte base de graminées et de plantes vivaces.

LA TONTE HAUTE

La tonte haute, à 8 cm du sol, a de nombreux avantages :

- Les racines grandissent en profondeur rendant l'herbe plus résistante à la sécheresse.
- Des floraisons variées permettent de développer la biodiversité et la pollinisation.
- L'invasion de plantes indésirables est diminuée car l'ombre évite la germination.
- Le sol est maintenu humide et fertile freinant ainsi l'installation de mousse.
- Le développement du gazon est ralenti, ce qui produira moins de déchets de tonte.

Les actions de prévention réalisées

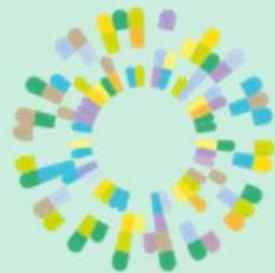


Autres actions

- Mise en place d'une tarification pour les professionnels et les communes en déchèteries pour :
 - Le bois traité
 - Les encombrants/tout venant
 - Les végétaux (- 38% de 2021 à 2023)
 - Les gravats
- Arrêt de la collecte en porte à porte des bacs professionnels au 31/12/2023
- Animations scolaires (écoles maternelles, élémentaires et collèges) sur le tri des déchets, le compostage, le 0 déchet + visites de l'ISDND à Monflanquin

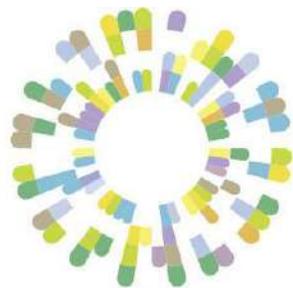


LA PAROLE AUX TERRITOIRES



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

Lucille PROVOST
Responsable service environnement



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

Redevance Déchets

Les stands de communication et sensibilisation

Les stands

Afin de permettre à chacun de récupérer son badge tout en recevant des informations sur la Redevance, le tri et le compostage, il a été décidé d'organiser des stands de sensibilisation sur tout le territoire.



Les stands

L'objectif des stands était que chacun usager puisse repartir avec son badge mais également avec les bonnes pratiques du tri. Il y avait en permanence 2 à 4 agents dédiés aux explications.

La « zone d'information » : Sur chaque stand, les usagers du service pouvaient récupérer de l'information sur le tri, le compostage, les services et la Redevance déchets.



La « zone d'enquête » : Sur chaque stand, les usagers du service pouvaient s'enregistrer afin de récupérer leur badge. Suivant les stands, nous étions 1 à 6 enquêteurs.

Les infos sur le tri

Le tri des déchets sur le territoire de Fumel Vallée du Lot LE CONSTAT DU TRI RÉALISÉ EN 2022

26 Kg d'emballages

Ils sont triés au centre de tri de Dairnazan puis envoyés vers des repreneurs pour être valorisés.

219 Kg d'Ordures Ménagères

Elles sont enfouies à Monflanquin sans être triées.

16 Kg de papiers

Ils sont envoyés vers des repreneurs pour recyclage.

64 Kg de tout venant

Ils sont enfouies à Monflanquin sans être triés.

253 Kg d'autres déchets

Végétaux, bois, ferrailles, objets électriques et électronique, meubles, cartons, ils sont envoyés vers des repreneurs pour valorisation énergétique, matière ou recyclage.

37 Kg de verre

Ils sont envoyés vers des repreneurs pour recyclage.

615 KG DE DÉCHETS / HABITANT / AN

Les Ordures Ménagères sont trop peu triées par les usagers. Beaucoup de matières valorisables sont enfouies.



EN DÉCHETTERIE : une partie des déchets pourraient être réutilisés. Il ne plaisent ou ne servent plus à son propriétaire, mais pourraient servir à un autre usager.

Donner une seconde vie à ses objets est la meilleure manière de réduire ses déchets.

LES OBJECTIFS DE TRI ...

40 Kg d'emballages

Réduisez l'achat de produits suremballés. Rappel : Tous les emballages se trient.

130 Kg d'Ordures Ménagères

Il s'agit essentiellement des déchets de ménage et d'hygiène.

17 Kg de papiers

Apposez un « STOP PUB » sur la boîte aux lettres, imprimez en recto-verso.

45 Kg de tout venant

Utilisez les nouvelles filières de tri en déchetterie.

42 Kg de verre

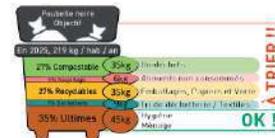
Privilégiez les bouteilles et bocaux en verre.

254 Kg d'autres déchets

Pensez à orienter les objets qui le peuvent vers le réemploi. Utilisez les nouvelles filières de tri.

528 KG DE DÉCHETS / HABITANT / AN

RÉDUIRE DE 50 %
LES ORDURES
MÉNAGÈRES



44 Kg de Biodéchets

éviter en réduisant le gaspiillage et en compostant ses biodéchets.

La quantité totale de déchets par habitant devrait baisser au fil des années avec la réduction du suremballages, la réorientation des objets vers des ressourceries, les changements de pratique au jardin et le compostage des biodéchets.



Cette « zone du tri » sur le stand était très visitée.

Chaque usager pouvant comparer sa pratique avec les éléments affichés. Cela a permis à beaucoup d'ajuster le tri mis en place à la maison.

Les infos sur le compostage

Sur chaque stand, les usagers pouvaient récupérer un composteur individuel de 400L (10€) ou 600L (15€).

Un agent de prévention biodéchets du service était toujours présent pour expliquer la pratique du compostage domestique et répondre aux nombreuses questions des usagers.

Les volontaires au compostage partagé pouvaient s'inscrire sur les listes d'enregistrement. Ceci a permis de déployer rapidement les 1ers sites.



Pour plus d'informations sur les pratiques du compostage 05 53 40 46 87 - 07 57 44 14 33
prevention@cc-dufumelois.fr - www.fumelvalleedulot.com



À la maison ou pour mon quartier, je réserve un composteur au 05 53 40 46 87 - 07 57 44 14 33
prevention@cc-dufumelois.fr - www.fumelvalleedulot.com

Les infos sur la Redevance

Les informations et visuels sur la Redevance Déchets sont issus du guide distribué aux usagers.

Le nouveau système de redevance : mode d'emploi !

Changement n°1 : La collecte en Points de Tri

À LA MAISON

J'ORGANISE MES DOUBELLES POUR FAIRE FACILEMENT LE TRI
Sacs de tri disponibles à la Communauté de Communes FVL.

JE COMPOSTE MES BIODÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN
Un sac noir qui ne sent pas est un sac sans biodéchets.

- Étape 1** Je vide mon bioseau de matière verte dans le bac d'apport.
- Étape 2** J'étale avec la griffe et je mélange avec la couche du dessous.
- Étape 3** Je recouvre de matière brune.

LA COLLECTE EN POINT DE TRI

Les colonnes Emballages, Verre et Papier sont en accès libre,
→ Pas besoin de badge pour y déposer mes déchets valorisables.

Certains Points de tri sont équipés de colonne pour le Carton, en accès libre,
→ Pas besoin de badge.

La colonne des Ordures ménagères N'EST PAS en accès libre :
→ J'ai besoin de mon badge pour y déposer mes déchets NON VALORISABLES.

À LA DÉCHETTERIE

Je trie l'ensemble de mes déchets
(Bois - Carton - Ferraille - Mobilier - Gravats - Végétaux - Bidons - Pneus - Équipements électriques & électroniques - Piles & Batteries - Ampoules & Néons - Cartouches d'encre - Huile de friture & Huile de vidange - Déchets toxiques (solvant, peinture, aérosol) - Déchets médicaux (hospitalisation à domicile) - Ultime (tout venant) - Textile d'habillement, linge de maison et chaussures usagées...)

La spécificité des colonnes Ordures Ménagères et des déchetteries : Je m'identifie avec mon badge !

La collecte en porte à porte des ordures ménagères est remplacée par la collecte en Points de Tri. J'ai libre accès aux colonnes Emballages, Papier, Verre et Cartons. JE BADGE POUR DÉPOSER mes ordures ménagères et accéder en déchetterie.

Je badge

=

Je dépose

et

J'accède

Le nouveau système de redevance : mode d'emploi !

Changement n°2 : La facturation de la Redevance Déchets

Le passage en Points de Tri s'accompagne d'un changement du système de facturation. La Redevance Déchets remplace la TEOM.

La facture est composée d'une part fixe comprenant un nombre de dépôt annuel et d'une éventuelle part variable pour les dépôts supplémentaires. Pour permettre la facturation, nous recueillons les informations d'identification sur les colonnes et en déchetterie.

JE M'IDENTIFIE :
J'utilise mon badge en déchetterie et en Points de Tri

JE DÉPOSE MES DÉCHETS :
Je dépose mon sac dans la colonne. En déchetterie, je dépose mes déchets dans les bennes appropriées.

LA REMONTÉE D'INFORMATION :
Le système enregistre le nombre de dépôts que j'effectue sur les colonnes d'ordures ménagères et le nombre de passage en déchetterie.

LA FACTURATION :
Ma facture prend en compte le nombre de dépôts réalisés dans l'année (ceux compris dans le forfait et les éventuels dépôts supplémentaires).

Le 1^{er} badge est GRATUIT. Les badges complémentaires sont payants.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2023 ANNÉE DE DÉPLOIEMENT

- Installation de nouvelles colonnes de tri
- Recensement des usagers
- Maintien de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

2024 ANNÉE TEST

- Nouveau schéma de collecte en Points de Tri mis en place
- Maintien de la TEOM

La collecte de tous les déchets se fera en Points de Tri mais la contribution de l'usager sera encore la TEOM. Une facture « à blanc » vous permettra de visualiser votre utilisation du service.

2025 ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE

- Collecte de tous les déchets en Points de Tri
- Fin de la TEOM
- 1^{re} Facturation de la redevance déchets

2026 ... ANNÉES SUIVANTES

- Collecte de tous les déchets en Points de Tri
- Facturation de la redevance déchets

VERS UNE HOMOGENÉISATION DES PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Pour permettre à toutes et tous d'utiliser le service dans de bonnes conditions, les Points de Tri existants sont améliorés et 33 nouveaux points sont installés sur le territoire.

126 Points de Tri sont disponibles sur le territoire de FVL : L'ensemble des colonnes sont accessibles 24H / 24 et 7 jours / 7. Vous pouvez accéder à tous les points de tri du territoire.

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture des déchetteries du territoire ainsi que les emplacements des Points de Tri, RDV sur : www.fumelvalleedulot.com

WEB USAGERS : JE SUIS MON UTILISATION DU SERVICE

MON COMPTE SERVICE DÉCHET ME PERMET DE :

- Suivre mes dépôts d'ordures ménagères
- Suivre mes passages en déchetterie
- Accéder à mes services en ligne (Info, RDV, ...)
- Visualiser et payer mes factures.

Les infos sur la Redevance

Le financement du service Environnement

LES DÉPENSES

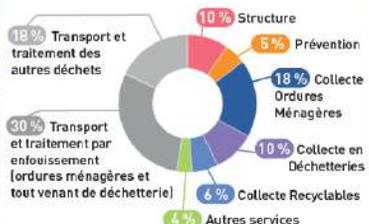
Le Service Environnement ayant pour mission la prévention, la collecte et le traitement des déchets, les dépenses sont le reflet de ces missions et de la place qu'elles ont au sein du service.

En 2022, les dépenses s'élevaient à 4 216 065 €. (dépenses courantes : 3 433 065 €, investissements : 783 000 €)

30% du budget pour les déchets enfouis ! Alors qu'ils représentent 46% des déchets produits (à 920T en 2022), le transport et le traitement de ces déchets représentent 30% du budget soit 1 116 730 €.

18% du budget pour 54% de nos déchets. En 2022, il y a eu 8 151T de déchets autres que ceux enfouis. Le transport et le traitement de ces déchets représentent 18% du budget soit 565 645 €.

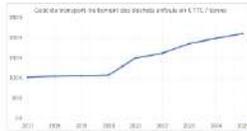
Qu'est ce que la prévention ? Les 5% du budget dédiés à la prévention comprennent l'ensemble des actions et documents de communication, l'achat des composteurs individuels et collectifs ainsi que le personnel dédié à ces missions.



La collecte, 34% du budget. Les coûts de collecte comprennent les frais des véhicules (réparations, carburants...), les frais de personnels associés et l'achat des contenants de collecte (colonnes de tri, bennes de déchetterie...).

La hausse du coût de l'enfouissement.

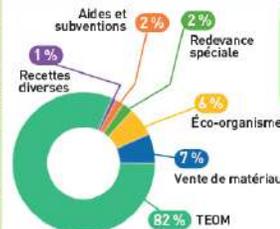
Afin d'obliger les acteurs du déchet à mettre en place de meilleures pratiques de tri, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente progressivement mais fortement chaque année. Si nous ne réduisons pas la quantité des déchets enfouis le coût associé pour la collectivité et donc les usagers va augmenter de 30% en 2025. Pour ne pas payer beaucoup plus chaque année, il faut trier mieux.



LES RECETTES

Le Service Environnement est essentiellement financé par les usagers du service (TEOM et Redevance Spéciale des professionnels). Une partie des recettes du service sont fluctuantes et difficilement prévisibles surtout en cas de crise.

En 2022, les recettes du service s'élevaient à 4 090 732 €.



La contribution des usagers professionnels. En plus de la TEOM, les professionnels contribuent au service via la Redevance Spéciale qui représente 101 250 €.

Les soutiens des Eco-organismes. En 2022, les soutiens se sont élevés à 245 300 €. Ils concernent le papier, les emballages, le verre et certains filières de déchetterie (Meubler, DEEE, déchets chimiques).

La contribution des usagers via la TEOM représente 82% des recettes du service.

Le service Environnement est en très grande majorité financé par la contribution des usagers. La TEOM représente 3 336 230 €.

Parce que la contribution de l'usager est la recette majoritaire pour le service, il apparaît important qu'elle soit la plus juste et homogène possible sur le territoire.

La revente des matériaux triés par les usagers représente 7% des recettes. Certaines matières triées sont revendues à des repreneurs pour lesquelles sont valorisées. C'est le cas de la ferraille, du verre, du papier, du carton et des emballages. Cette recette est fluctuante car elle dépend des cours de vente.

Souvent, les usagers ne savent pas comment ils payent le service et ce que cela comprend.

En présentant les grandes masses du budget du service, les usagers ont pu prendre connaissance des enjeux financiers autour du tri et des modalités de financement du service.

Ouvrir le débat permet souvent de désamorcer certains préjugés.

La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères devient la Redevance Déchets

L'ACTUELLE TEOM

La contribution au Service Public de Prévention et Gestion des Déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM. Elle est l'une des taxes apparaissant sur la Taxe Foncière.

Le taux de la TEOM est voté en Conseil Communautaire et est le même pour l'ensemble du territoire de Fumel Vallée du Lot.

Qui paye la TEOM ?

La taxe foncière est payée par les propriétaires des biens. Ceux-ci peuvent intégrer le montant de la TEOM au loyer facturé aux locataires.

Quand la TEOM est-elle payée ?

La TEOM est payée avec une année de décalage. En effet, l'avis d'imposition est transmis aux propriétaires l'année suivante de l'année concernée par l'impôt. En 2023, nous payons la taxe foncière 2022.



Avec la TEOM, chaque usager du service paye un montant de participation différent. La contribution au service est payée avec une année de décalage et ne dépend pas de l'utilisation du service mais de la valeur théorique du bien occupé.

Comment est calculée la TEOM ?

Pour obtenir le montant de la participation au service, on applique le taux à la base tel que :

$$\text{Taux de TEOM} \times \text{base} = \text{Montant annuel de la TEOM}$$

La base, ou valeur locative des biens, dépend de différents critères tels que sa localisation et sa taille. Chaque habitation a donc une base différente et donc une TEOM différente.

LA FUTURE REDEVANCE DÉCHETS

LA REDEVANCE DÉCHETS est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets. Alors que l'actuelle TEOM est basée sur la valeur locative du logement, la redevance déchets tient compte de l'utilisation du service par l'usager. Elle est composée d'une part fixe et éventuellement d'une part variable en cas de dépassement du forfait.



Comment est calculée la Redevance ? La Redevance déchets est calculée de manière à couvrir l'ensemble du fonctionnement du service. Elle est composée d'une part fixe comprenant l'abonnement et le forfait, et d'une éventuelle part variable en cas de dépassement du forfait. L'usager est identifié par un badge personnel.

Part Fixe

ABONNEMENT :
Correspond au fonctionnement général du service (Accès au service).

FORFAIT :
Nombre de dépôts d'Ordures Ménagères INCLUS dans la part fixe

Part Variable

DÉPÔTS SUPPLÉMENTAIRES :
Nombre de dépôts d'Ordures Ménagères NON INCLUS dans la part fixe

Qui paye la Redevance ?

La Redevance déchets est due par tous les usagers (foyers et professionnels) qui utilisent le service (collectes sélectives, ordures ménagères, déchetteries, collecte des encombrants/ferraille, broyage à domicile...).

Quand la Redevance est-elle payée ? La Redevance déchets est payée au cours de l'année concernée.

La Redevance Déchets est plus juste que la TEOM et permet d'harmoniser les tarifs sur tout le territoire avec un montant d'abonnement commun à tous.

LA PAROLE AUX TERRITOIRES



Mickael POTIER

Chargé de mission

service environnement

TARIFICATION DÉCHETS

Déploiement de la TEOMi en Val de Garonne

(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères **incitative**)

**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS**
TEOMi



L'Agglo à la rencontre des foyers

Campagne de porte-à-porte
De juin 2023 à mai 2024



Un univers graphique dédié

RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
TEOMI



RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
TEOMI



PARTICIPATION
OBLIGATOIRE

MEILHAN-SUR-GARONNE
RECENSEMENT DE
VOS BACS DÉCHETS
PAR L'AGGLOMÉRATION

*Passage des ambassadeurs
à domicile entre le 10
et le 20 juillet*



RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
TEOMI

PARTICIPATION
OBLIGATOIRE

**RECENSEMENT
DES BACS DÉCHETS
À DOMICILE**

→ **SEPTEMBRE :**
*Lancement du recensement
des bacs déchets à domicile*

CALENDRIER DE PASSAGE DES AMBASSADEURS
DÉCHETS SUR VG-AGGLO.COM



Information de tous les usagers

En partenariat avec les communes du Val de Garonne

INFORMATION HABITANTS

Recensement obligatoire des bacs déchets par l'Agglomération



Madame, Monsieur,

Face aux défis de la transition écologique, nous avons un impératif : **réduire nos déchets**. Un enjeu aussi bien environnemental que financier pour l'Agglomération, les citoyens et les acteurs du territoire.

Pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions sont réalisées : développement du compostage individuel, installation de composteurs collectifs, extension des consignes de tri... Aujourd'hui, Val de Garonne Agglomération et l'ensemble des élus du territoire initient l'accélération des actions en faveur de la réduction des déchets avec la mise en place de la **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

Ce nouveau mode de calcul de la taxe déchets vous permettra d'agir concrètement sur une partie du montant à payer, qui sera calculée en fonction du **volume de votre bac et du nombre de fois où vous le sortez pour la collecte**. Il sera effectif à partir du **1^{er} janvier 2025**.

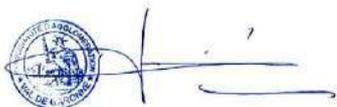
Les équipes de l'Agglomération vont venir à votre rencontre pour recenser vos bacs déchets, vous accompagner dans la réduction des déchets et répondre à toutes vos questions (plus d'infos au verso de ce courrier).

Cette nouvelle tarification représente une avancée majeure vers l'indispensable réduction des déchets. C'est un chemin à parcourir ensemble, l'Agglomération et votre commune sont à vos côtés pour vous accompagner.

Tous ensemble, soyons acteurs de la transition écologique !

Jacques BILIRIT
président de Val de Garonne Agglomération

Marie-France BONNEAU
vice-présidente de Val de Garonne
Agglomération en charge du Développement
Durable et de la Transition Écologique



RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
TEOMI

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS !
environnement@vg-agglo.com



ST-MARTIN-PETIT RECENSEMENT DE VOS BACS DÉCHETS

DÉCEMBRE 2023 - JANVIER 2024



Val de Garonne Agglomération a missionné des ambassadeurs de la réduction des déchets qui viendront à votre rencontre, notamment pour :

- s'assurer que vos bacs soient bien rattachés à votre adresse,
- vérifier avec vous si le volume de vos bac est adapté à vos besoins,
- vous accompagner dans la réduction des déchets et répondre à vos questions

Le recensement des bacs est une étape indispensable et obligatoire dans le déploiement de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Ce nouveau mode de calcul vous permettra d'agir concrètement sur le montant à payer, via une part variable déterminée en fonction de la taille de votre bac gris et du nombre de fois où vous le sortez pour la collecte.

Rendez-vous sur vg-agglo.com
pour en savoir plus !

« Chers habitants,

La réduction des déchets, on en a déjà beaucoup parlé, on a commencé. Aujourd'hui grâce à votre implication nous allons pouvoir donner un nouvel élan à notre action avec la tarification incitative.

L'Agglo vient à votre rencontre, sur le terrain pour adapter au mieux le service à vos besoins et nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à l'ambassadeur. Quelques minutes suffiront pour cet échange qui vous permettra de poser vos questions. Nous vous remercions pour votre implication.

Bien cordialement,



Marie-France Bonneau,
mairie de St-Martin-Petit
et vice-présidente de Val de Garonne Agglomération



EN PRATIQUE

RENCONTRE À DOMICILE

30 MINUTES minimum pour répondre ?

Vous pourrez reconnaître les ambassadeurs à leur gilet Val de Garonne Agglomération et à leur carte d'accréditation. Ils pourront se présenter du lundi au vendredi, entre 8h et 20h, et le samedi entre 10h et 19h.

En cas d'absence, ils déposeront un avis de passage.

Pour gagner du temps

Avant la visite, nous vous remercions de :

- vérifier que **votre nom** soit bien indiqué sur votre boîte aux lettres,
- noter le **numéro de vos bacs**, gris et jaune, qui sont gravés à l'arrière, sous la poignée,
- préparer, si vous êtes locataire, les **coordonnées de votre propriétaire** (prénom, nom et numéro de téléphone).

Professionnels :
merci de contacter l'Agglomération au 05 53 64 40 46
pour convenir d'un rendez-vous.

Les ambassadeur vous accueillent également pour des permanences dans votre mairie :

Lundi 9 octobre
de 8h30 à 12h

Vendredi 20 octobre
de 9h à 12h

Sur cette date, vente de composteurs à petit prix !

RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
TEOMI

UNE QUESTION ?
environnement@vg-agglo.com
05 53 64 40 46
vg-agglo.com



Une communication ciblée

NOUVEAU

Tarification déchets : un nouveau mode de calcul avec la **TEOMI**

*Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères Incitative*



**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
TEOMI**

Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagère INCITATIVE, une partie de votre taxe déchets sera calculée en fonction du nombre de fois où vous sortez votre bac. Dans ce guide, retrouvez toutes les explications, et le mode d'emploi pour devenir acteur de votre taxe en réduisant vos déchets.

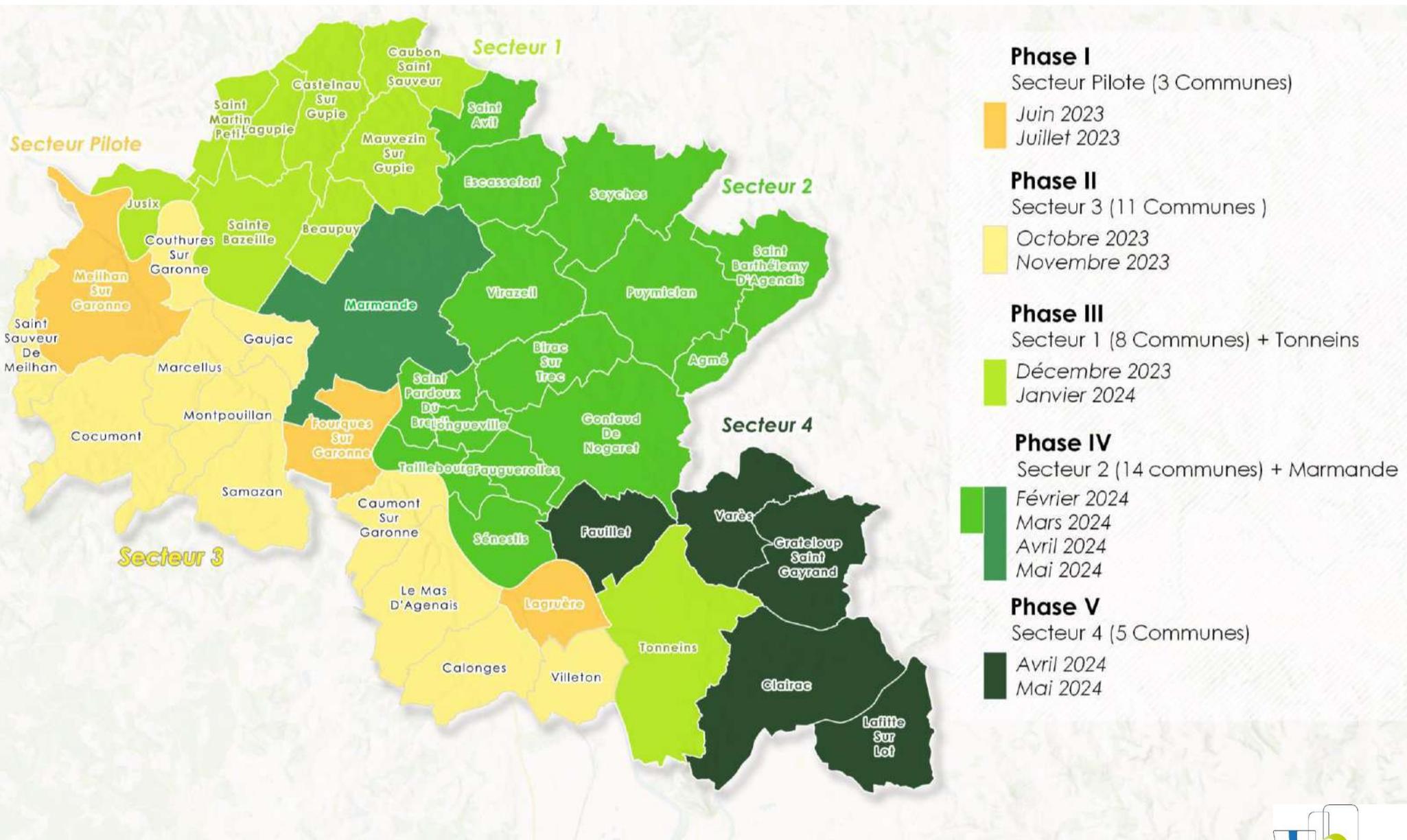
Un guide de la TEOMI

- Informations pratiques
- Remis par les ambassadeurs.

Visibilité enquêteur

- Badge - logotypé VGA
- Tour de cou - logotypé VGA

Calendrier recensement des bacs



Présentation déploiement enquêtes TEOMi

Recrutements

- ❑ 1 superviseur,
- ❑ 2 agents administratifs,
- ❑ 18 enquêteurs (tous à 35h/semaine)



Pourquoi vouloir réduire les déchets ?

Une poubelle qui coûte de plus en plus cher

Cette dépense déjà très lourde ne va faire qu'augmenter, notamment en raison :

→ des hausses du prix de l'énergie, entraînant un surcoût pour la collecte.

→ d'une hausse constante de la TGAP (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*).

↳ Sur le principe du pollueur-payeur, cette taxe est payée par l'Agglomération à l'État sur chaque tonne d'ordure ménagère produite.

hausse constante de la TGAP
(*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*).



Présentation déploiement enquêtes TEOMi

Des ordures ménagères qui polluent nos sols

Aujourd'hui, le recyclage a évolué, nous permettant de pouvoir limiter les conséquences environnementales grâce à de nouvelles filières du tri.

Pour les ordures ménagères (le bac gris), c'est une autre histoire :

Aujourd'hui, il n'existe pas de solution sans pollution pour traiter les ordures ménagères.

Un seul impératif : réduire nos déchets !

Collecte du bac gris.



1h de transport

Arrivée au centre d'enfouissement de Monflanquin.

Le contenu des bacs gris n'est pas trié !

Il est versé dans des grandes fosses.



Une fois les trous pleins, ils sont rebouchés. Les déchets commencent alors une très longue décomposition.

Aujourd'hui, il n'existe pas de solution sans pollution pour traiter les ordures ménagères. Un seul impératif : réduire nos déchets.

Comment réduire ses déchets ?

DES SOLUTIONS POUR MOINS SORTIR SON BAC GRIS

Nous avons le pouvoir, au quotidien, de réduire notre production d'ordures ménagères avec des gestes simples : changer nos habitudes de consommation, composter nos biodéchets et mieux trier.

➤ Avec la **TEOMi**, nos efforts font la différence !

+ Prévention :

Où partent nos Ordures Ménagères ?

Le Compost

Le Verre

Le textile

Le Tri sélectif dans le bac jaune

Le centre de tri

Les Déchèteries

Les 5 R pour un monde zéro déchets



LA PAROLE AUX TERRITOIRES



Arnaud DEGENS

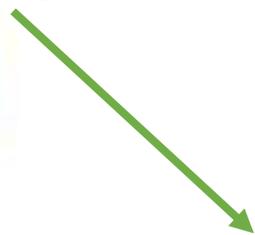
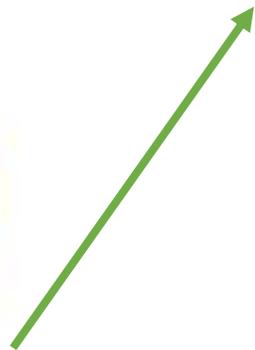
Maitre composteur



Gestion des végétaux

Animations

Etat des lieux : 3 principaux types de végétaux produits par les usagers



Tontes



Feuilles



Branchages

Avant

Compost

Compost



Solutions proposées : gestion de proximité des végétaux



Tontes



Mulching



Feuilles



Tour à feuilles



Branchages



Broyat



ET



Haie sèche

Focus : Haie sèche



Exemple
d'installation
pédagogique à
Trotte Lapin



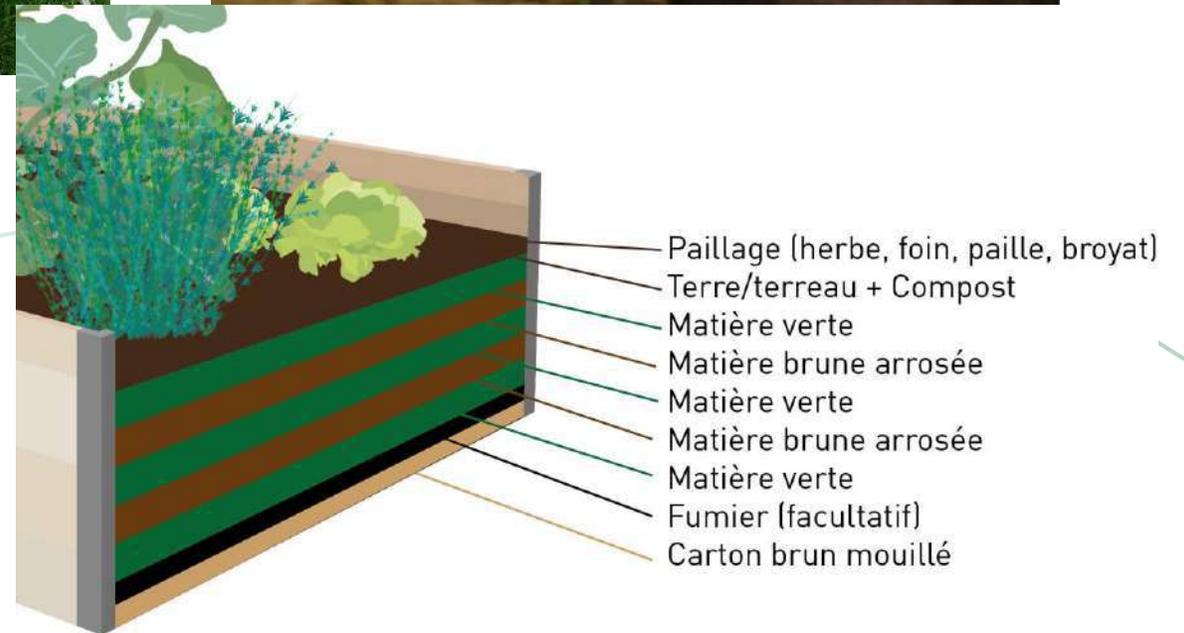
- Faible coût d'installation
- Faible pénibilité de manutention
- Grand volume valorisable
- Grand apport pour la biodiversité
- Solution technique contre l'érosion du sol

Focus : Valorisation du carton au jardin



« Un jardin ne se vide pas, il se remplit ! » :

Le jardin peut devenir un lieu de valorisation de matières recyclables, « rien ne se perd, tout se transforme ! »



Affiches / Jeux pédagogiques



JE MET QUOI DEDANS ?

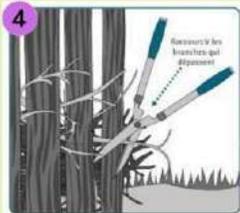
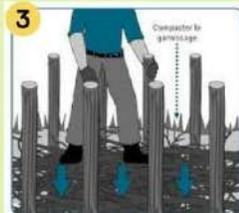
Je peux y mettre ma tonte de pelouse, mes feuilles, mes branches, du broyat, mes biodéchets de cuisine (légumes et fruits), ainsi que des bouquets de fleurs.



ÇA S'INSTALLE COMMENT ?

"Rien de plus simple ! Choisissez la forme et la hauteur de votre haie (il n'y a pas de limite : ligne, cercle, carré, etc.).

- Installez des piquets de chaque côté de votre haie,
- Un maximum de 1 mètre entre chaque piquet,
- Plus votre haie sera grosse, plus les piquets devront être gros.



Idée ! Vous pouvez customiser votre haie en y mettant des boules de compost agrémenté de graines de fleurs posé dans la haie.



C'EST QUOI LE CARTON ?



Le carton, c'est une sorte de papier très épais et solide. Il est souvent utilisé pour fabriquer des boîtes ou des emballages, comme les boîtes de céréales ou les colis qu'on reçoit à la maison.

Le carton est fabriqué à partir de fibres de bois. Les arbres ont des fibres dans leur tronc, et ces fibres sont écrasées et mélangées à de l'eau pour former une pâte. Ensuite, on presse cette pâte pour qu'elle devienne fine et plate, et quand ça sèche, cela donne du carton. Il peut être brun ou blanc, et parfois on le recycle pour fabriquer de nouvelles boîtes.



QUE FAIRE DU CARTON AU JARDIN ?

Les déchets, c'est tout ce qu'on jette après avoir utilisé quelque chose. Même si on essaie de jeter moins de choses, il y en a toujours un peu, comme le carton.

Si on ne fait pas attention, on peut vite avoir beaucoup de cartons, surtout si on commande des choses sur internet !

Heureusement, on peut utiliser le carton dans le jardin pour plusieurs choses : le mettre sur le sol pour protéger les plantes, créer de nouveaux espaces pour planter, ou même le mettre dans le compost.

Le carton est donc très utile au jardin ! Découvrez comment l'utiliser.



LA PAROLE AUX TERRITOIRES



Pauline Lefrancois,
Responsable Projets - prévention et réduction
des déchets



RÉSEAU COMPOST' AVENTURE

Présentation du réseau

Mardi 08 Octobre 2024





Présentation des animatrices



Laxmi HUC

Chargée de mission biodéchets depuis 2 ans à Coteaux et Landes de Gascogne



Pauline LEFRANCOIS

Responsable projets prévention et réduction des déchets depuis 3 ans

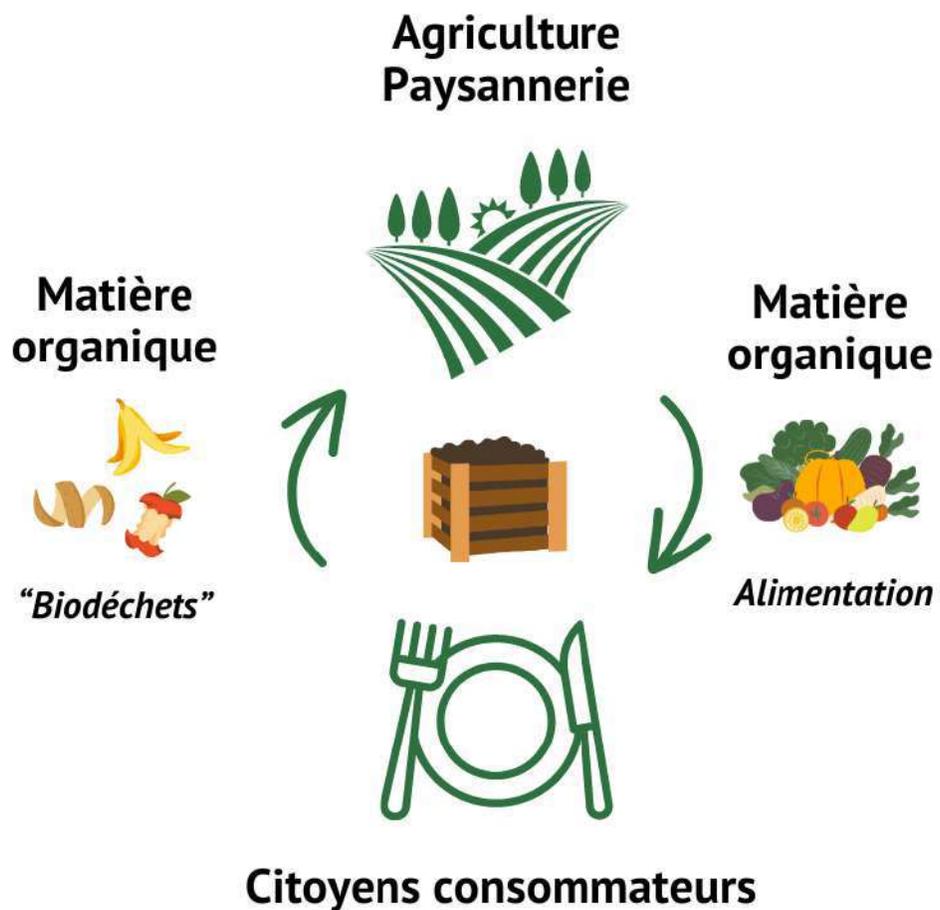


Objectif

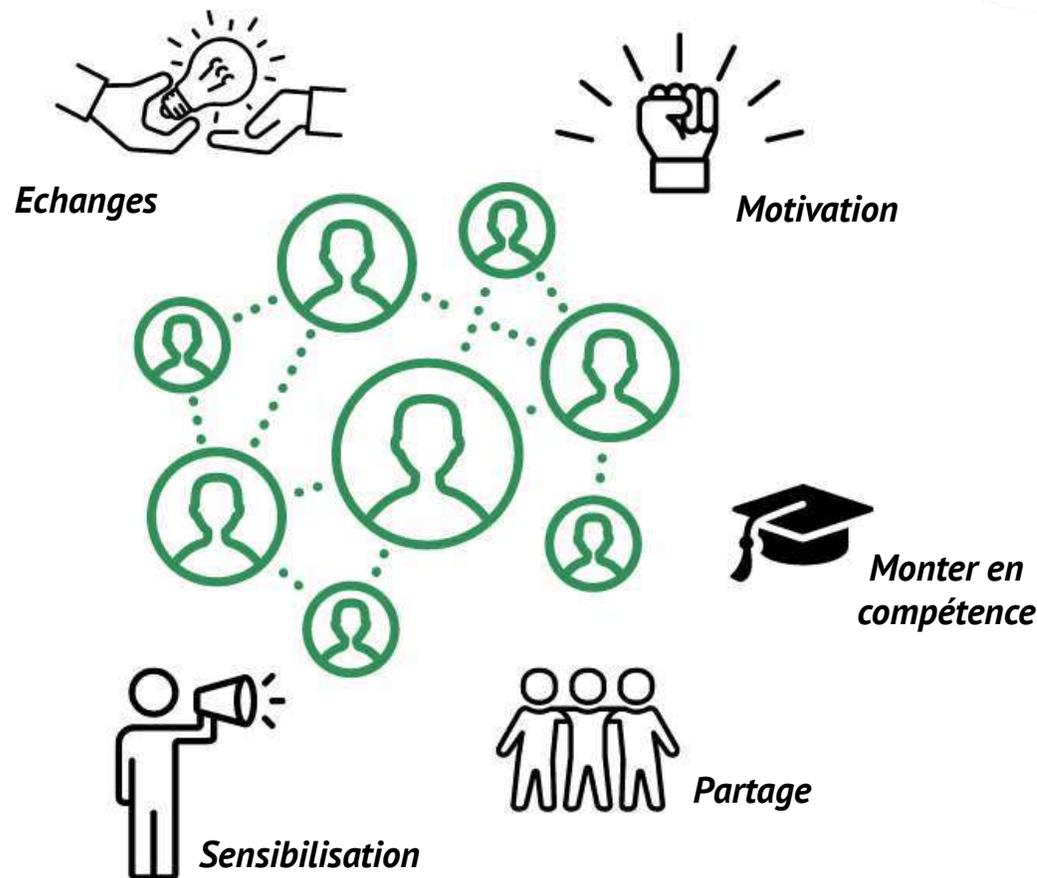
Susciter des rencontres et des moments conviviaux grâce au thème du compostage



Présentation du réseau



Prévention et gestion de **proximité** (PG-Prox) de la **matière organique**



Réseau **dynamique**, **solidaire** et **motivant**

Les missions des aventurier·es

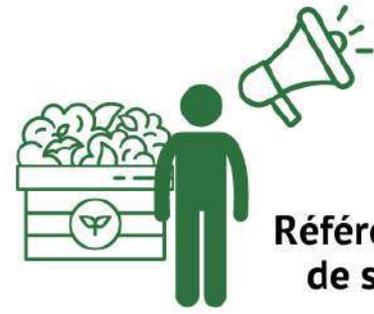


Evènements

*Tous au Compost,
Fête du Sol Vivant...*



Stand de
sensibilisation



Référent·e
de site



Partages
(expériences, connaissances)
Mise en œuvre d'actions

- **Lancement du réseau** : 08 décembre 2023
- **Réunions/ateliers réalisés à date** : 5
- **Nombre d'aventurier-es** : 17

Limites rencontrées

- Difficultés à mobiliser de façon récurrente
- Désistements de dernière minute sur les actions



Animation

La Boucle du Compost
Café associatif de Casteljaloux – 05 avril 2024



Ciné-débat

De la Terre mère au sol vivant (*Roots* – ARTE)
Siège CC – 18 septembre 2024

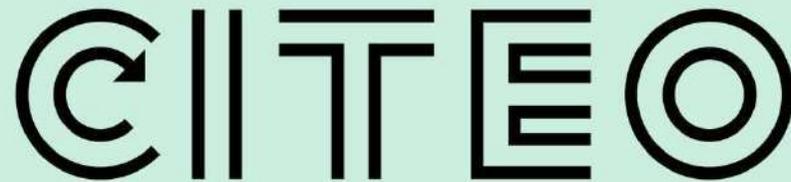


MERCI DE VOTRE ATTENTION



La collecte sélective

(emballages, papiers, verre)



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Citeo, entreprise à mission depuis 2020



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat.

Citeo est une entreprise à mission créée il y a 30 ans par les entreprises de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en déployant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Qu'est-ce qu'une entreprise à mission ?

La loi Pacte introduit en 2019 la qualité de « société (ou entreprise) à mission ». Ce qui permet à une société de préciser publiquement sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Nos objectifs

Citeo poursuit 5 objectifs sociaux et environnementaux, dans le cadre de son activité :

- 1 Réduire l'impact environnemental des produits des clients de Citeo**, en ancrant l'économie circulaire et l'éco-conception dans leurs pratiques et leurs stratégies.
- 2 Créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain** qui conjuguent performances environnementale et économique.
- 3 Donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental** de leur consommation.
- 4 Co-construire et promouvoir les solutions et les positions** de Citeo, de l'échelle locale à l'international.
- 5 Cultiver l'engagement des équipes de Citeo** dans le cadre de sa mission.

Notre stratégie, orientée autour des « 3R »

6 ans pour atteindre les objectifs 2030
sur les 3 R



RÉDUCTION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Investiguer, accompagner
et diffuser les pratiques

-20%
D'EMBALLAGES MENAGERS
EN PUU
D'ICI 2025



RÉEMPLOI CO-CONSTRUIRE DES FILIÈRES

Développer la connaissance et
accompagner de nouvelles filières

10%
D'EMBALLAGES RÉEMPLOYÉS
D'ICI 2027

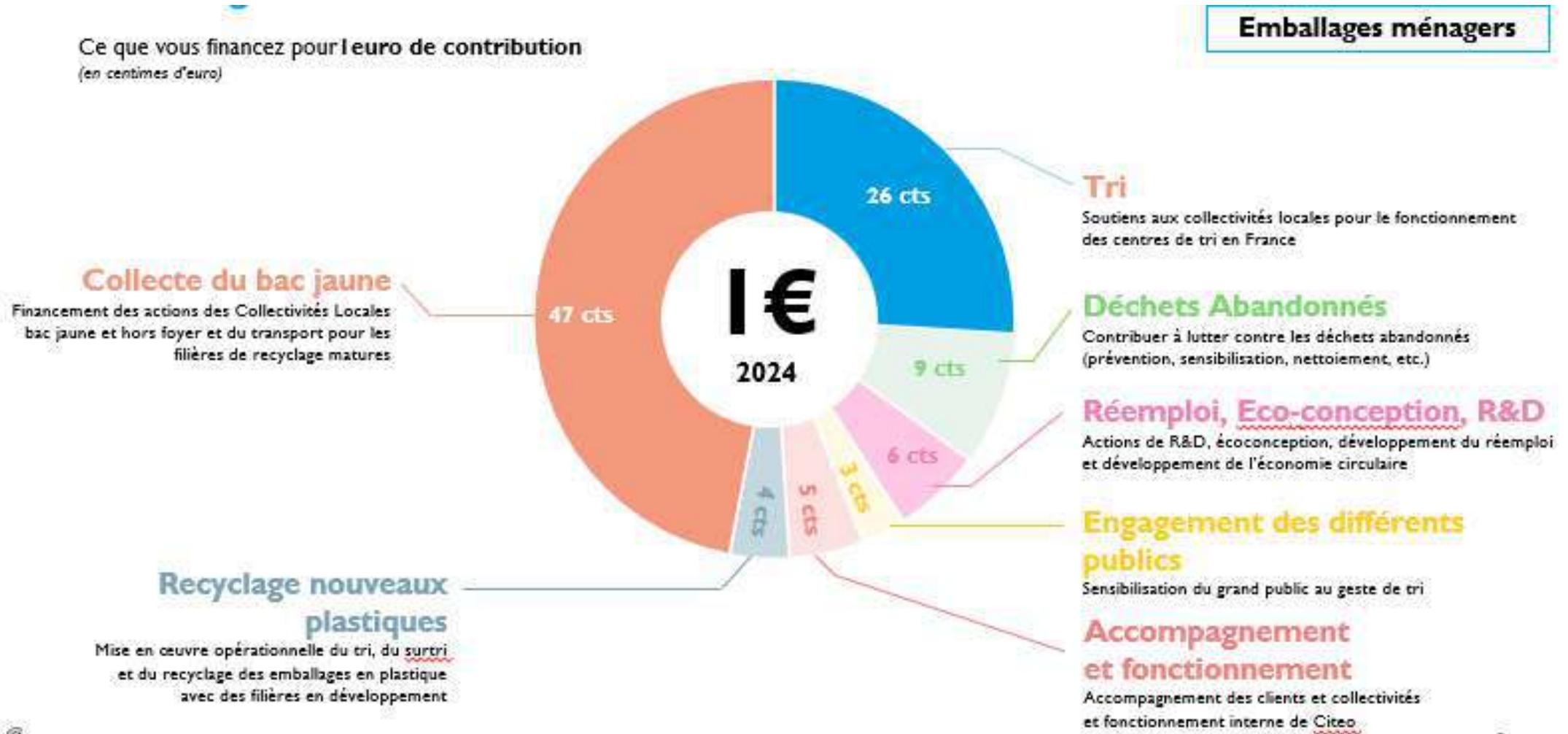


RECYCLAGE ACCELERER SUR LA COLLECTE ET LES NOUVELLES FILIERES

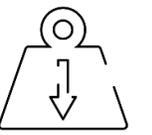
À domicile et hors foyer
Pour tous les matériaux

70%
DE TAUX DE RECYCLAGE
TOUS EMBALLAGES
D'ICI 2030

Une entreprise dont 100% des contributions reçues financent les obligations REP de ses clients

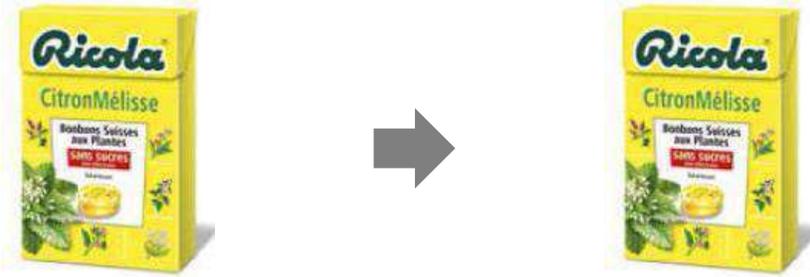


Quelques exemples de réduction



Réduire

Diminuer l'épaisseur



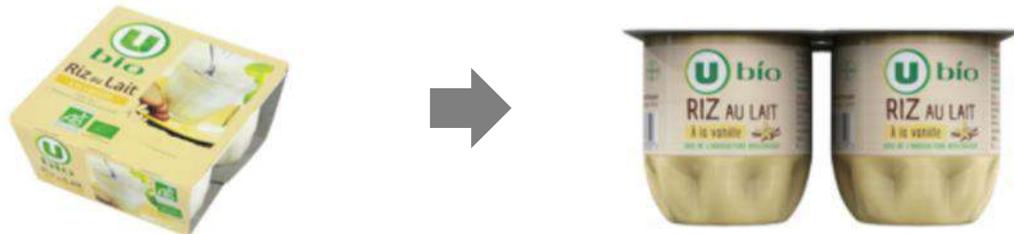
Descriptif

- Allégement : 8%
- Plus de 20 tonnes de carton économisées / an

Concentrer le produit



Suppression d'un élément d'emballage

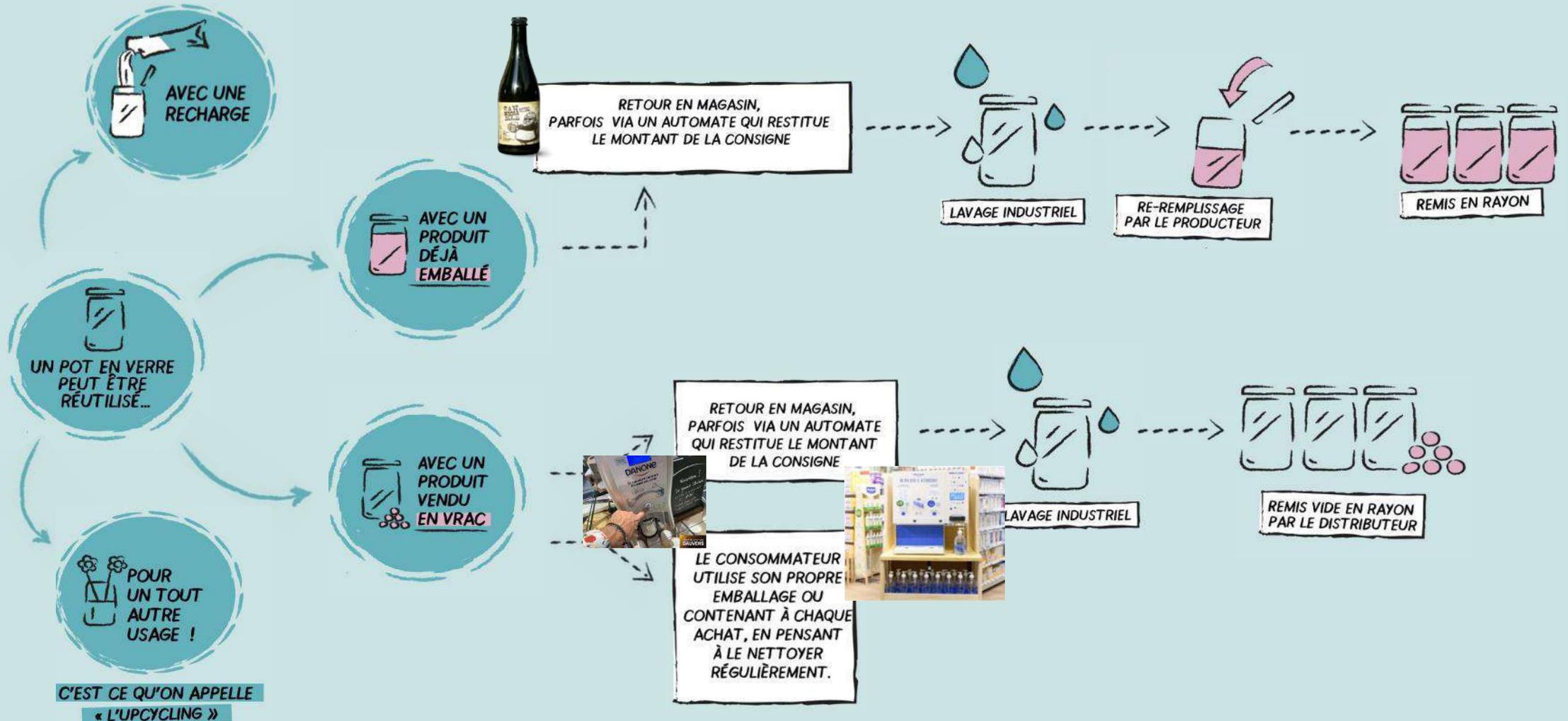


Optimisation dimensionnelle

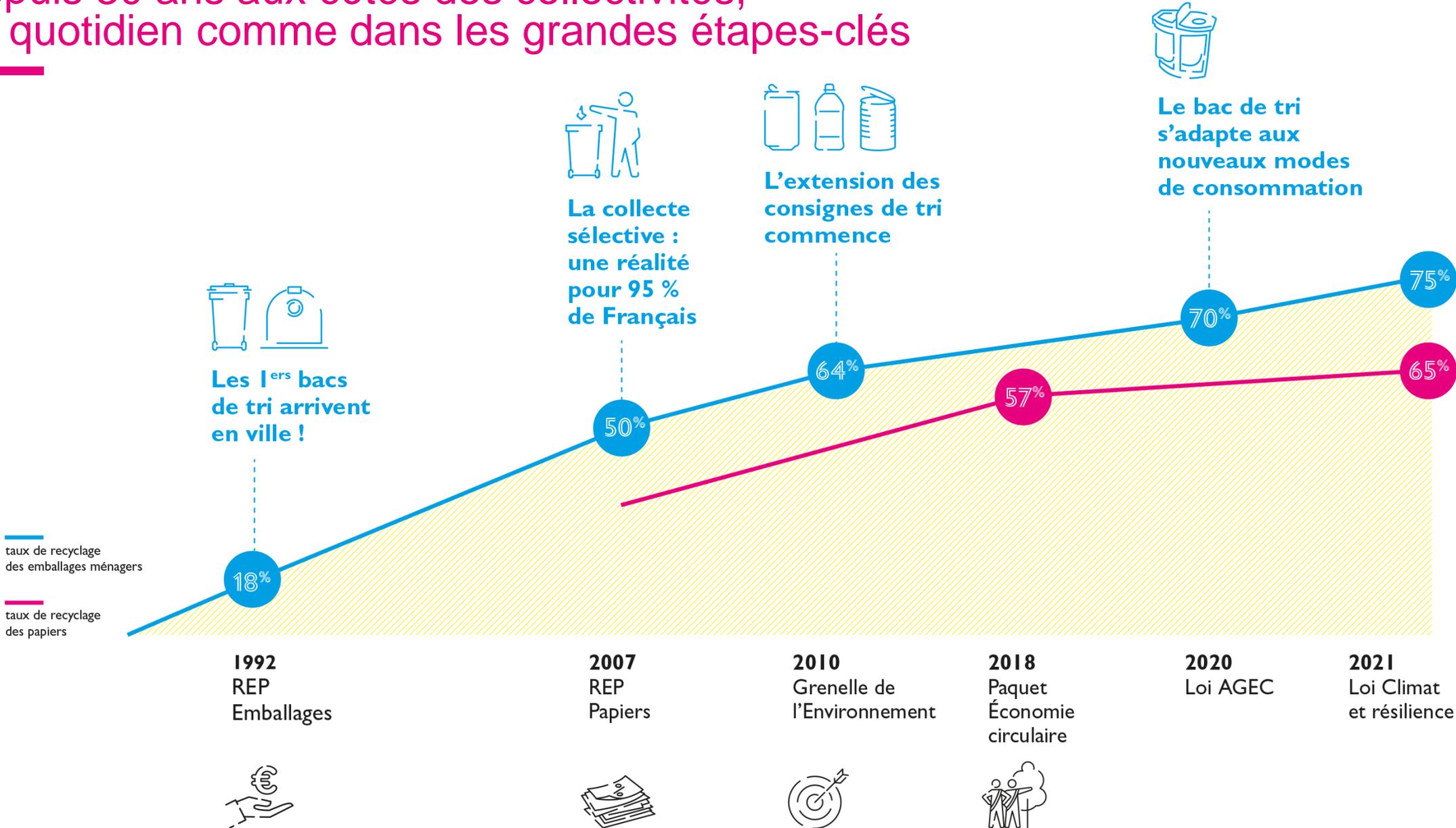


Emballage et réemploi : de quoi parle-t-on ?

4 FAÇONS DE RÉUTILISER UN EMBALLAGE



Depuis 30 ans aux côtés des collectivités, au quotidien comme dans les grandes étapes-clés



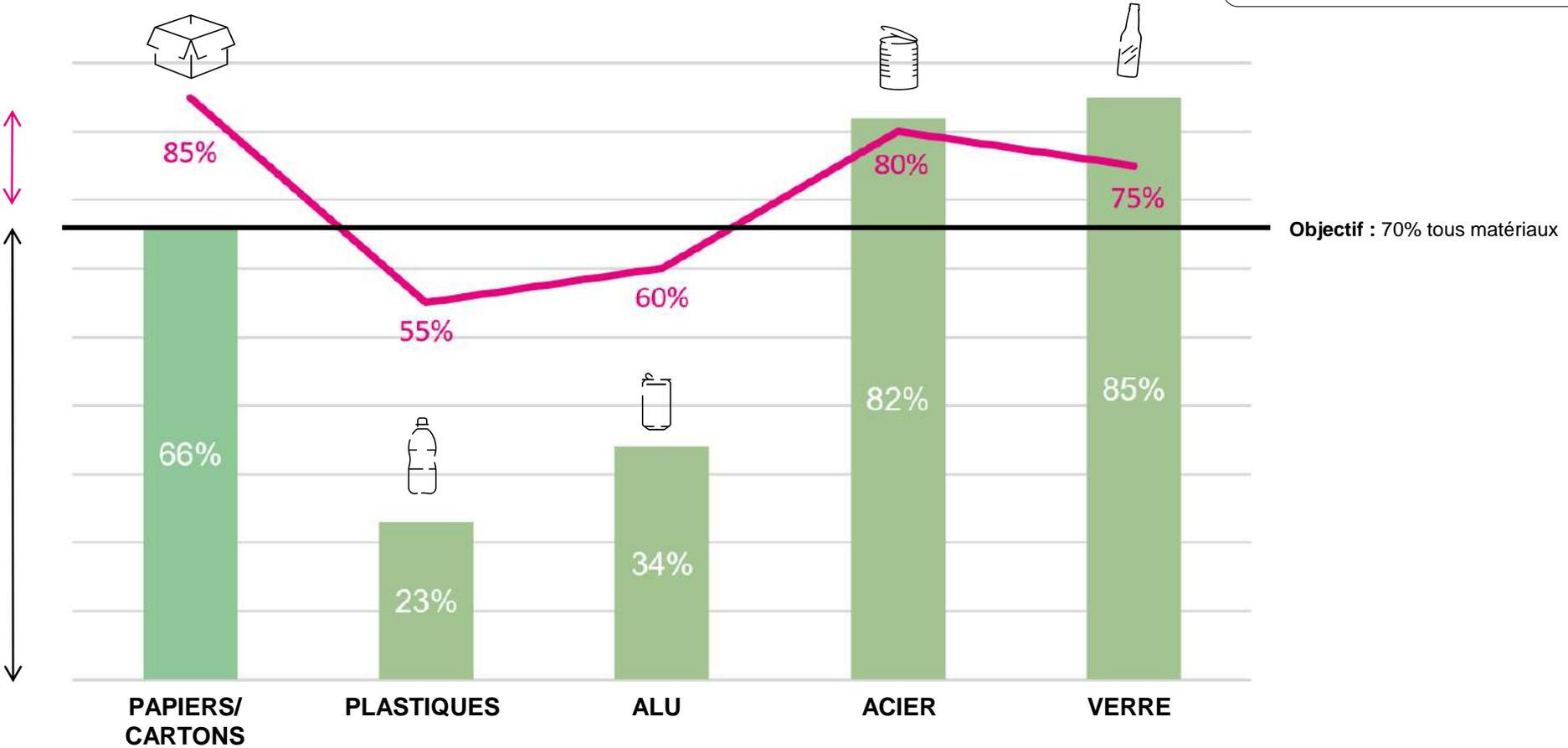
Des objectifs de recyclage ambitieux dans un calendrier qui s'accélère

66% Taux de recyclage atteints en 2021

85% Objectifs 2030

2024 – 2030
6 ans

1992 – 2022
30 ans



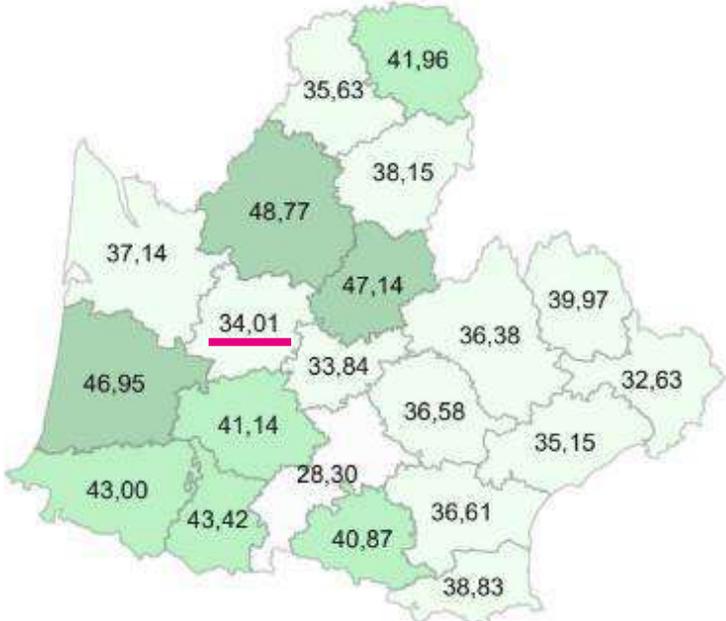
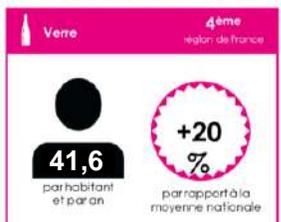
Le tri dans le Lot et Garonne : une dynamique à poursuivre

Performances verre*

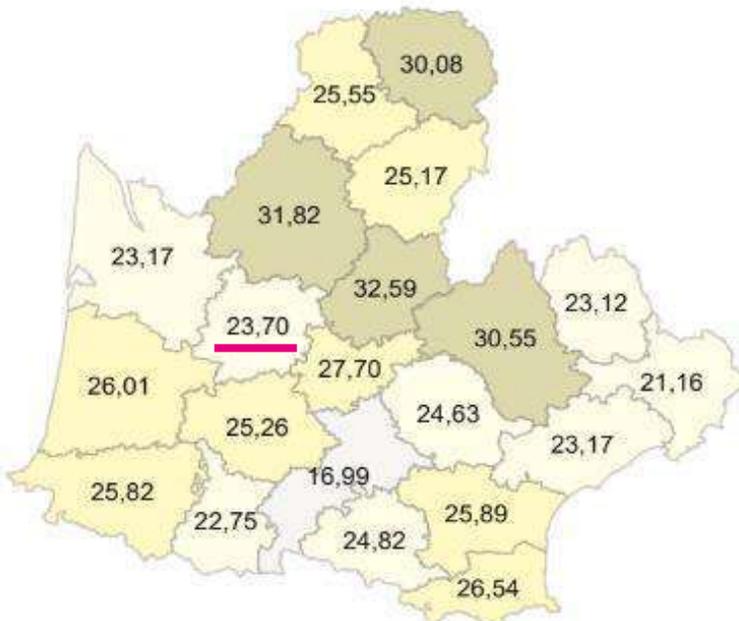
Performances emballages légers *

Performances papiers*

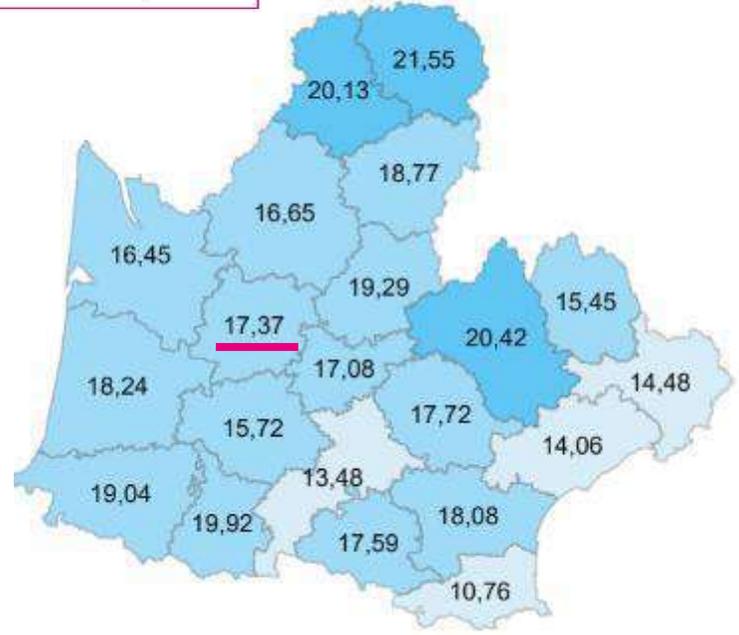
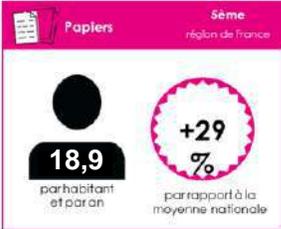
Nouvelle-Aquitaine :



Nouvelle-Aquitaine :



Nouvelle-Aquitaine :



Nouvelle-Aquitaine : résultats des caractérisations des ordures ménagères (CEPOM)



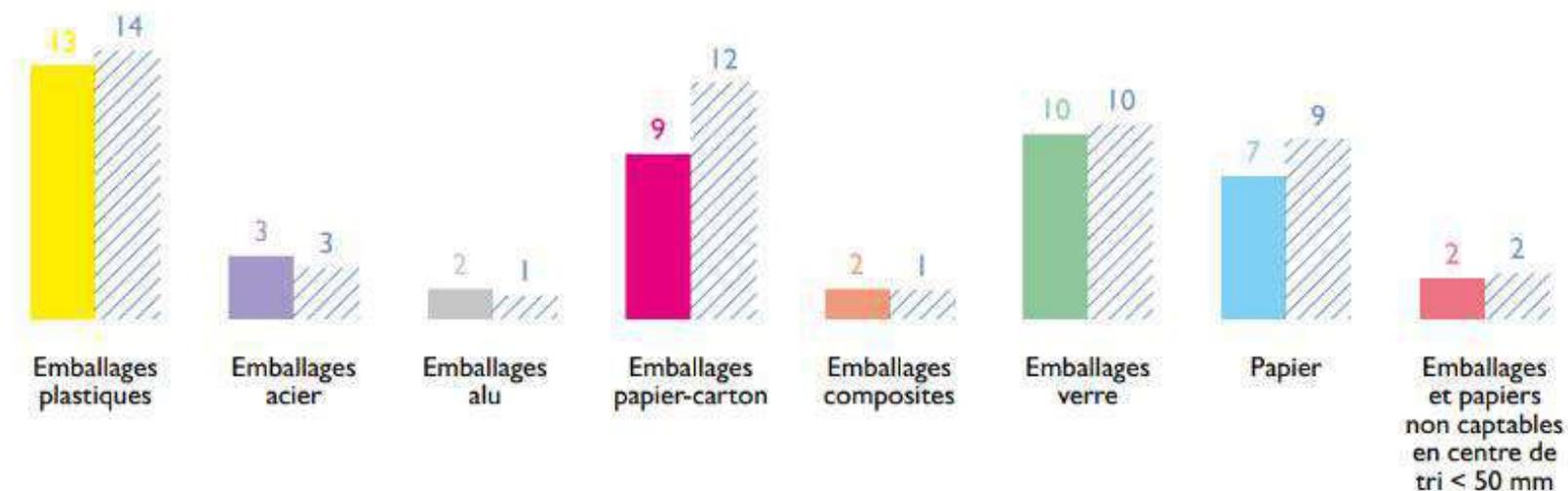
85,1 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national

47,7 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

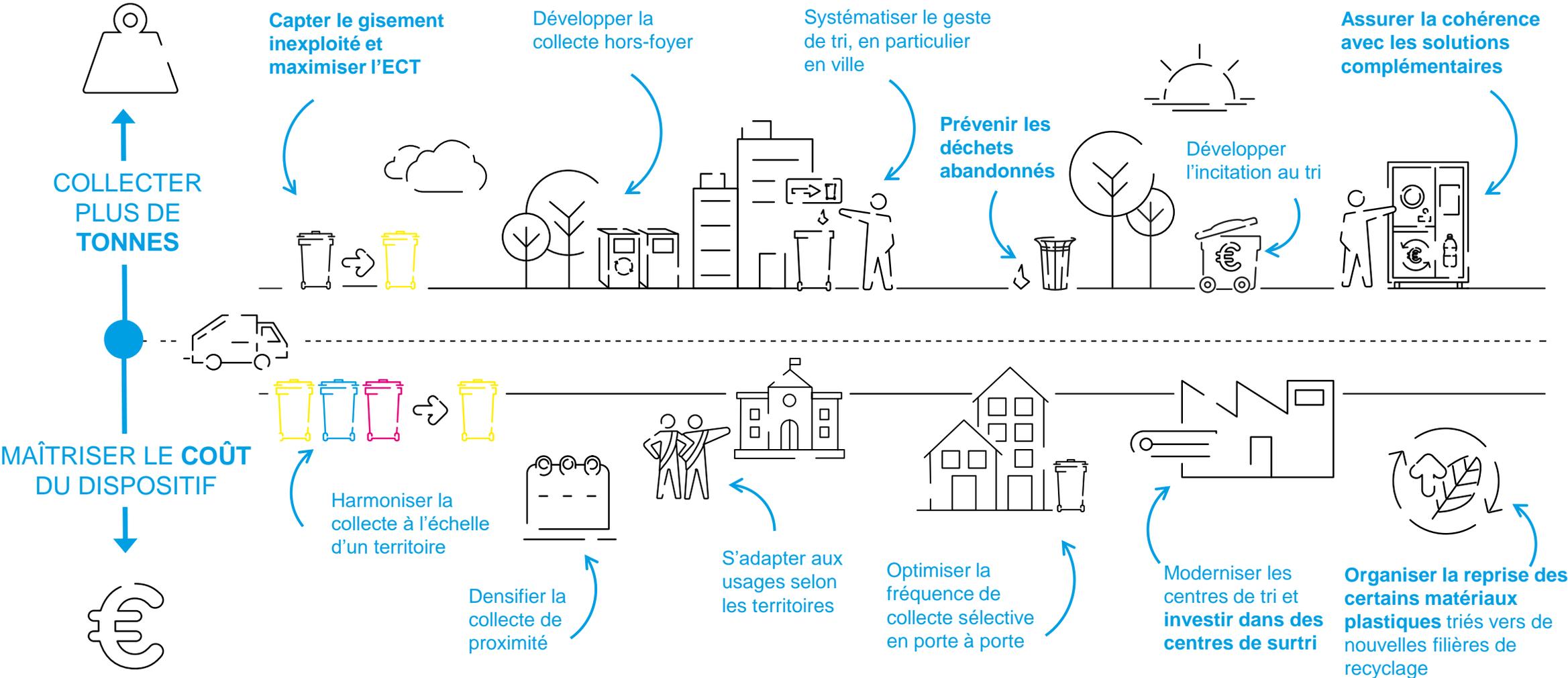
Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

/// Moyenne nationale



Les leviers structurants pour optimiser la performance globale de la collecte sélective



Conditions d'utilisation et/ou de diffusion :

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelpe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelpe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelpe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -

merci



Les perspectives

Poursuivre la montée en compétence des acteurs



> Via le dispositif de formation PG-prox selon le référentiel ADEME

Organisation par ValOrizon de formations sur le compostage à destination des lot-et-garonnais (co-financement par les intercommunalités)

3 types de formations possibles :

- Référent de site (partagé ou autonome en établissement)
- Guide composteur
- Maître composteur

> Via le dispositif de [formation du cluster Economie circulaire](#)

Organisation par le Cluster de formations « d'Agent valoriste ». Destinées aux personnes salariés du secteur privé.



D'autres formations autour de l'économie circulaire sont en cours de développement

Enrichir l'offre de visite de site

La sensibilisation à la réduction des déchets et à l'économie circulaire

> A Monflanquin :

- Site d'enfouissement des déchets
- Plateforme de compostage des végétaux



> A Damazan

- Centre de tri des collectes sélective TRIVALO 47 (paprec)
- Formation aux gestes du compostage
- Village du réemploi

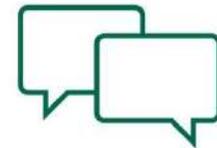


Un nouvel espace de location dédié à la sensibilisation / formation ;



Maison
ECONOMIE
CIRCULAIRE

Poursuivre le programme d'action du PLPDMA jusqu'en 2027



En parallèle des 2 gros chantiers « Tarification Incitative » et « généralisation du tri à la source des biodéchets », les collectivités vont poursuivre les actions programmées

- > **Engager de nouvelles actions de communication départementale pour accompagner le changement de pratique** en travaillant sur les freins aux changements (apport des Sciences Humaines et Sociales pour éviter les crispations)
- > Lutter contre le **gaspillage alimentaire**
- > Réduire la quantité de **végétaux** en déchèterie
- > Valoriser les végétaux au plus près du lieu de production
- > **Promouvoir le réemploi et la réutilisation** avec le réseau des recycleries/ressourceries et le village du réemploi sur le site de l'écoparc
- > Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques **d'achats publics**
- > Réduire les déchets des entreprises et notamment **les déchets du BTP**

LE REEMPLOI DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

une nouvelle solution pour les déchets du BTP sur le 47

1. Une ambition



2. Une opération

2 JOURS
DE BONNES AFFAIRES !

POINT DE VENTE

POINT DE VENTE

BROCANTE
AUX **MATERIAUX**

21 & 22 mars 2025

POINT DE VENTE

Les professionnels ouvrent leur entrepôt et vendent leurs surplus !

3. Un chantier



4. Une étude d'opportunité

VALorizon

Rencontre
Le BTP & le Réemploi
vers la structuration d'une
filière sur le 47

Prenez part aux
réflexions d'acteurs
locaux et d'experts

Contexte
Témoignages
Echanges et Débats

LE **30**
SEPTEMBRE
de 9h à 13h

ÉCOPARC DE DAMAZAN
Inscription obligatoire !

En partenariat avec :

COIRE ATIS

Un soutien renforcé aux activités liées au réemploi-réparation-réutilisation

Ambition :

- Faire évoluer les regards, les modes de consommation et l'engagement du grand public vers les produits et les activités du réemploi ou de la réparation ;
- favoriser le développement des activités de réemploi et de réparation sur le département
- Donner de la visibilité aux acteurs et aux lieux qui proposent des solutions de réemploi / réparation

A venir pour 2025 :

Un événement familial innovant qui présentera le réemploi/réparation via l'angle du sport, de la culture et de l'éducation populaire



LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

Quel est votre avis sur ce bilan ?



CONCLUSION

Le mot de la fin

Ludovic BIASOTTO, Président